

COMPTE-RENDU DETAILLE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 3 avril 2017

Session ordinaire

L'an deux mille dix-sept, le trois avril, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil communautaire, rue Pauphile à Tulle.

Convocation de monsieur Michel BREUILH en date du 27 mars 2017.

Nombre de membres en exercice : 73

Etaient présents :

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Eliane CAMBON, Sylvie CHRISTOPHE, Simone CROUZETTE, Betty DESSINE, Simone DUMOND-FREYSSSELINE, Nicole EYROLLES, Josette FARFAL, Ana-Maria FERREIRA, Catherine GOUDOUR, Dominique GRADOR, Denise GUILLAUMIE, France ROUHAUD, Aysé TARI, Nathalie THYSSIER, Stéphanie VALLEE.

Messieurs Dominique ALBARET, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Stéphane BERTHOMIER, Jean-Jacques BOSSOUTROT, Alain BRETTE, Michel BRETTE, Michel BREUILH, Roger CHASSAGNARD, Raphaël CHAUMEIL, Arnaud COLLIGNON, Bernard COMBES, Jean-Pierre CORREZE, Jacques DUBOIS, Christian DUMOND, Eric DUPAS, Pascal FOUCHE, Floran GAYE, Marc GERAUDIE, Bastien GORSE, Serge HEBRARD, Henri JAMMOT, Michel JAULIN, Bernard JAUVION, Christophe JERRETIE, Yves JUIN, Jean-François LABBAT, Alain LAGARDE, Dominique LAPLACE, Thomas MADELMONT, Christian MADELRIEUX, Bernard MALAURIE, Fabrice MARTHON, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Jean-Claude PEYRAMARD, Daniel RINGENBACH, Pierre RIVIERE, Jean-Marie ROUBEYROTTE, Yannik SEGUIN, Alain SENTIER, Jacqy SENUT, Jean-Louis SOULIER, Marcel VIALLE.

Monsieur Jean Claude CHABRERIE suppléant de monsieur Alain CHEZE,
Monsieur Thierry BUGEAT suppléant de monsieur Bernard BARROT,
Madame Pauline GUERAUD ayant donné pouvoir à monsieur Alain PENOT,
Madame Huguette MADELMONT ayant donné pouvoir à monsieur Christophe JERRETIE,
Madame Josiane BRASSAC-DIJOUX ayant donné pouvoir à madame Sylvie CHRISTOPHE,
Monsieur Pascal CAVITTE ayant donné pouvoir à madame Emilie BOUCHETEIL,
Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY ayant donné pouvoir à monsieur Bernard COMBES,
Monsieur Michel CAILLARD ayant donné pouvoir à monsieur Raphaël CHAUMEIL,
Madame Christine FAURIE ayant donné pouvoir à monsieur Michel BREUILH,
Madame Christèle COURSAT ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Louis SOULIER.

Secrétaire de séance : monsieur Bastien Gorse

AFFAIRES A DELIBERER



POLE RESSOURCES

1- Affaires financières

1.1 - Approbation des comptes administratifs 2016 :

Budget principal

Budget annexe Zones d'activités

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

Une analyse précise de l'exécution du budget principal et des budgets annexes 2016 de la communauté d'agglomération a été présentée lors du Débat d'Orientation Budgétaire, le 13 mars dernier.

- **Le budget principal** regroupe la plupart des compétences communautaires qui sont individualisées par des codes fonctionnels.

Résultat :

Fonctionnement : dépenses : 27 454 713.22 € / recettes : 30 752 004.83 € / résultat : + 3 297 291.61 €

Investissement : dépenses : 12 215 361.16 € / recettes : 10 115 137.62 € / résultat : - 2 100 223.54 €

Solde : + 1 197 068.07 €.

- **Le budget annexe des zones d'activités** concerne l'entretien et la commercialisation des zones d'activités de la Geneste, des Alleux, de Tulle-Est et de Souilhac sur le site de l'hôtel d'entreprises.

Résultat :

Fonctionnement : dépenses : 147 924.86 € / recettes : 353 771.05 € / résultat + 205 846.19 €

Investissement : dépenses : 2 571 707.85 € / recettes : 1 300 330.24 € / résultat - 1 271 377.61 €

Solde : - 1 065 531.42 €.

- **Le budget annexe SPANC** est dédié à la compétence assainissement non collectif.

Résultat :

Fonctionnement : dépenses : 480 470.84 € / recettes : 144 292.83 € / résultat : - 336 178.01 €

Investissement : dépenses : 113 683.98 € / recettes : 116 781.89 € / résultat : - 3 097.91 €

Solde : - 333 080.10 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les comptes administratifs des 3 budgets de l'exercice 2016 : budget principal, budget annexe des zones d'activités et budget annexe du SPANC.

Le président s'étant retiré, monsieur Michel Jaulin soumet les comptes administratifs au vote

Approuvés à l'unanimité et 6 abstentions

1.2 - Affectation de résultat

Rapporteur : monsieur Jean-François Labbat

Budget Principal :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	1 672 938,31 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	135 415,33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Recettes	4 359 187,42 €
Dépenses	6 948 875,45 €
Solde d'exécution de l'exercice	-2 589 688,03 €
Solde année antérieure	135 415,33 €
Solde d'exécution cumulé	-2 454 272,70 €

Reste à réaliser

Recettes	5 620 534,87 €
Dépenses	5 266 485,71 €
Soldes Restes à Réaliser	354 049,16 €

Besoin de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-2 454 272,70 €
Rappel du solde des Restes à Réaliser	354 049,16 €
Résultat	-2 100 223,54 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes	29 079 066,52 €
Dépenses	27 454 713,22 €
Résultat de l'exercice	1 624 435,33 €
Excédent antérieur	1 672 938,31 €
Total à affecter	3 297 291,61 €

Ces résultats seront repris dans le budget principal 2017 de la façon suivante :

- au 1068 : 2 100 223,54 €
- au 002 (excédent de fonctionnement reporté) : 1 197 068,07 €.

Budget Annexe Zones d'activités :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	-36 961,64 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 698 546,34 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Recettes	17 625,24 €
Dépenses	98 256,30 €
Solde d'exécution de l'exercice	- 80 631,06 €
Solde année antérieure	- 698 546,34 €
Solde d'exécution cumulé	- 779 177,40 €

Reste à réaliser

Recettes	1 282 705,00 €
----------	----------------

Dépenses	1 774 905,21 €
Soldes Restes à Réaliser	-492 200,21 €

Besoin de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 779 177,40 €
Rappel du solde des Restes à Réaliser	-492 200,215 €
Résultat	- 1 271 377,61 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes	353 771,05 €
Dépenses	110 963,22 €
Résultat de l'exercice	242 807,83 €
Déficit antérieur	-36 961,64 €
Total à affecter	205 846,19 €

Ces résultats seront repris dans le budget ZA 2017 de la façon suivante :

- au 1068 : 205 846,19 €
- au 001 (résultat d'investissement reporté [dépense]) : 779 177,40 €.

Budget Annexe SPANC :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur	- 284 902,99 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	36 656,54 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31.12.2016

Recettes	79 874,91 €
Dépenses	113 683,98 €
Solde d'exécution de l'exercice	-33 809,07 €
Solde année antérieure	36 656,54 €
Solde d'exécution cumulé	2 847,47 €

Reste à réaliser

Recettes	250,44 €
Dépenses	0,00 €
Soldes Restes à Réaliser	250,44 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Recettes	144 292,83 €
Dépenses	195 567,85 €
Résultat de l'exercice	- 51 275,02 €
Déficit antérieur	- 284 902,99 €
Total à affecter	- 336 178,01 €

Ces résultats seront repris dans le budget SPANC 2017 de la façon suivante :

- au 002 (déficit de fonctionnement reporté) : 336 178,01 €
- au 001 (résultat d'investissement reporté [recette]) : 2 847,47 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'arrêter les résultats budgétaires ci-dessus et de les reprendre dans les budgets 2017.

Approuvé à l'unanimité et 5 abstentions

1.3 - Approbation des comptes de gestion 2016

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

Avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le trésorier établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes). Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des 2 documents (compte administratif et compte de gestion).

Les comptes de gestion relatifs au budget principal, au budget annexe « zones d'activités », et au budget annexe SPANC présentés par le comptable font apparaître des résultats d'exercice identiques à ceux constatés aux comptes administratifs.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ces 3 comptes de gestion 2016.

Approuvé à l'unanimité

1.4 - Vote des taux de fiscalité 2017

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

La commission des finances a examiné ce rapport le 29 mars 2017.

Tulle agglomération dispose de 2 types de fiscalité, appelée « fiscalité mixte » :

La fiscalité des entreprises :

- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- la Cotisation Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- une part des IFR (Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux)
- la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)

Récapitulatif :

RESSOURCES	Bases estimées 2017	taux	Produit estimé 2017
CFE	12 075 990	32,14 %	3 881 223 €
CVAE		1,5 % (national)	1 818 000 €
IFER			327 662 €
TASCOM			508 273 €
TOTAL 2017			6 535 158 €

➤ **CFE**

Le taux de référence de CFE pour 2017 est de 32,14%. Les règles de liaison de taux d'imposition s'appliquent au taux de CFE comme pour l'ancien taux de TP (le taux de TP de la communauté ne pouvait croître plus rapidement que la moyenne pondérée des taux de TH communaux, ou, si elle était plus faible, que la moyenne pondérée des taux des 3 taxes ménages communaux).

Il est proposé au conseil communautaire de maintenir le taux de CFE à son taux actuel, soit 32,14%.

Dans le pacte financier et fiscal passé entre Tulle agglomération et les communes, une durée commune de 2 ans d'harmonisation du taux de CFE a été retenue :

CFE (%) Lissage sur 2 ans	n (2016)	n+1 (2017)	n+2 (2018)
Champagnac-la-Prune	38,60%	35,37%	32,14%
Clergoux	27,33%	29,74%	32,14%
Gros-Chastang	45,53%	37,84%	32,14%
Gumond	36,23%	34,19%	32,14%
La Roche-Canillac	34,33%	33,26%	32,14%
Saint-Pardoux-la-Croisille	42,01%	37,08%	32,14%
Saint-Augustin	29,10%	30,62%	32,14%
Le Lonzac	33,42%	32,78%	32,14%

Il est proposé au conseil communautaire de retenir une durée d'harmonisation commune du taux de CFE de 2 ans pour les 8 communes.

➤ **TASCOM**

Le transfert de la taxe sur les surfaces commerciales obéit à une logique spécifique dans le processus de redéfinition des ressources fiscales des collectivités territoriales. Cette taxe ne vient pas compenser la suppression du produit de TP, comme, par exemple, la CFE ou la taxe d'habitation, mais vient en contrepartie d'une réduction de la dotation de compensation composante de la dotation d'intercommunalité.

La dotation de compensation versée par l'Etat est déduite du montant de TASCOM 2010 et le montant est figé.

Cette taxe est assise sur la surface de vente des magasins de commerce de détail, dès lors qu'elle dépasse 400 m², des établissements ouverts à partir du 1^{er} janvier 1960 quelle que soit la forme juridique de l'entreprise qui les exploite. La taxe ne s'applique pas aux établissements dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 460 000 euros.

Pour 2017, il est proposé au conseil communautaire de n'appliquer aucune majoration de la TASCOM.

Le produit estimé de TASCOM pour 2017 est de 508 273 €.

➤ **CVAE**

Le produit de CVAE estimé pour 2017 est de 1 818 000 €.

➤ **IFER**

Pour 2017, les montants des IFER sont estimés à hauteur de 327 662 €.

La fiscalité des ménages

Du fait de la réforme de la taxe professionnelle, la communauté d'agglomération a « hérité » en 2012 du produit de la taxe d'habitation du Département (taux TH CD19 =6,96%) et d'une part de foncier non bâti (part de taux FNB CD19 =3,88%).

Par ailleurs, le financement de la compétence « voirie » réalisé en 2011 s'est traduit par un transfert, d'une part de la fiscalité communale par la mise en place d'une fiscalité additionnelle portant sur la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et d'autre part, par une évaluation des transferts de charges (partie fonctionnement) et une régulation à travers l'attribution de compensation.

La proportion de transfert fiscal (produit fiscal attendu par la communauté d'agglomération / produit total 3 taxes de l'ensemble des communes) nécessaire à la prise en charge du fonctionnement de la compétence « voirie » a été établie. Elle est égale à 23,70%. Ce pourcentage de transfert fiscal a permis d'établir les taux communautaires comme suit :

- Taux de taxe d'habitation (TH) : 2,45 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 5,55 %
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 19,21 %

En définitive, les taux votés ces 5 dernières années sont les suivants :

Taux de TH : 9,41%

Taux de FB : 5,55%

Taux de FNB : 23,09%.

Il est proposé de reconduire les taux de fiscalité pour cette année.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire les taux de fiscalité, soit les taux suivants :

- **Taux de TH : 9,41%**
- **Taux de FB : 5,55%**
- **Taux de FNB : 23,09%**

Produit de la fiscalité ménages estimée en 2017 :

	Bases estimées 2017	Taux	Produits estimés 2017
TH	60 324 765	9,41	5 676 560 €
FB	46 427 272	5,55	2 576 714 €
FNB	1 228 363	23,09	248 197 €
Taxe additionnelle FNB			62 000 €
TOTAL			8 563 471 €

Approuvé à l'unanimité et 5 abstentions

1.5 - Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2017

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

Depuis le 1^{er} janvier 2012, Tulle agglo exerce la compétence « collecte, traitement, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur la totalité de son territoire et perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur ses 37 communes membres.

Depuis 2015, le taux de la TEOM harmonisé est de 10,20%.

L'année 2017 sera la 3^{ème} année de fonctionnement du centre intercommunal de collecte des déchets basé à Naves, ouvert en décembre 2014.

En 2017, le service assurera la collecte des déchets sur les 45 communes qui composent désormais la communauté d'agglomération. 7 des 8 communes entrantes finançaient le service par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). Sur la commune de Lonzac, la TEOM s'appliquait déjà.

2 systèmes de financement ne peuvent pas coexister sur un même territoire. Le pacte financier et fiscal prévoit l'élargissement de la TEOM aux 45 communes sans appliquer de période de lissage.

L'application de ce taux de 10,20 % aux bases estimées donne un produit estimé de TEOM pour l'année 2017 de 4 752 611 €.

Il est proposé au conseil communautaire de reconduire le taux de TEOM pour l'année 2017 à 10,20% et de l'appliquer aux 45 communes.

Approuvé à la majorité, 5 votes contre et 1 abstention

1.6 - Vote des budgets primitifs 2017

1.6.1 - Budget principal

Fonctionnement :

DEPENSES	Budgété 2016	Consommé 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consommé 2016	Prévisions 2017
Chapitre 011 : charges à caractère général	4 493 683,41	4 055 951,41	5 467 904,38	Chapitre 013 : atténua° de charges	75 220,00	174 781,45	118 000,00
Chapitre 012 : charges de personnel	8 592 683,51	8 499 077,26	9 528 254,00	Chapitre 70 : produit des services	1 318 072,00	1 267 321,01	1 642 172,00
Chapitre 014 : atténua° de produits	9 960 725,00	9 960 583,02	9 934 287,00	Chapitre 73 : impôts & taxes	20 241 107,00	20 524 672,65	21 408 314,00
Chapitre 65 : autres charges de ges° courante	3 103 878,92	2 989 667,36	2 745 279,00	Chapitre 74 : dota° & participa°	7 011 049,80	6 793 514,46	6 956 943,70
Chapitre 66 : charges financières	427 540,73	427 538,85	398 452,00	Chapitre 75 : autres produits de ges° courante	31 836,00	131 631,31	81 000,00
Charges 67 : charges exceptionnelles	9 150,00	429,65	10 738,68	Chapitre 77 : produits exceptionnels	18 195,49	29 088,73	2 000,00
Chapitre 042 : opéra° d'ordre de transfert entre sec°	1 521 495,49	1 521 465,67	1 749 010,00	Chapitre 042 : opéra° d'ordre de transfert entre sec°	196 700,00	158 056,91	164 384,00
Chapitre 023 : virement à la sec° d'inv.	2 455 961,54		1 735 956,71	002 : excédent de fonct. reporté	1 672 938,31		1 197 068,07
	30 565 118,60	27 454 713,22	31 569 881,77		30 565 118,60	29 079 066,52	31 569 881,77

Investissement :

DEPENSES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017
001 : Résultat reporté d'inv.			2 454 272,70	001 : Résultat reporté d'inv.	135 415,33		
				10222 : FCTVA	1 874 143,13	628 566,81	1 063 901,00
Chapitre 16 : emprunts	955 974,00	955 971,39	1 053 440,00	RAR			938 417,12
Chapitre 20 : immobilisa° incorporelles	176 823,68	96 013,44	50 500,00	1068 : excédent de fonct. capitalisé	1 206 550,35	1 206 550,35	2 100 223,54
RAR			66 516,80	Chapitre 13 : subven° d'inv. reçues	3 946 541,40	1 002 604,59	2 297 332,00
Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	1 435 919,66	771 867,06	1 200 793,00	RAR			2 903 070,75
RAR			518 431,46	Chapitre 16 : emprunt	1 779 047,40	0,00	2 213 575,29
Chapitre 21 : immobilisa° corporelles	4 587 851,88	3 484 502,00	3 618 607,00	RAR			1 779 047,00
RAR			1 083 747,04	Chapitre 040 : opéra° d'ordre de transfert entre sec°	1 521 495,49	1 521 465,67	1 749 010,00

Chapitre 23 : immobilisa° en cours	5 552 689,93	1 482 464,65	3 009 381,00	chapitre 024 : produits des cessions d'immobilisa°	-13 195,49		
RAR			3 597 790,41				
Chapitre 27 : autres immobilisa° financières			33 000,00	Chapitre 021 : virement de la sec° de fonct.			
Chapitre 040 : opéra° d'ordre de transfert entre sec°	196 700,00	158 056,91	164 384,00		2 455 961,54		1 735 956,71
Chapitre 041 : opéra° patrimoniales	0,00	0,00	9 100,00	Chapitre 041 : opéra° patrimoniales	0,00	0,00	9 100,00
				Chapitre 23 : Immobilisa° corporelles			70 330,00
	12 905 959,15	6 948 875,45	16 859 963,41		12 905 959,15	4 359 187,42	16 859 963,41

Détail du chapitre 65 :

Service Gestionnaire	Article	Budgeté 2016	Consommé 2016	Prévisions 2017	Objet de la dépense
Développement économique	65737	200 605,00	197 134,07	138 117,00	Participation DORSAL : 37 099 / SYMA : 101 018
	6574	40 700,00	40 700,00	28 000,00	Impact
	6574			7 350,00	Initiative corréze
	6574			5 350,00	Limousin Actif
	6574			6 000,00	Subvention opéra° RCA
Tourisme	6574	5 000,00	0,00	5 000,00	Actions en faveur des meublés de tourisme
	6574	282 562,00	282 562,00	284 562,00	OTI (280 000)+ Maison du Limousin
Culture	6574	80 000,00	70 322,00	80 000,00	Manifestations d'intérêt communautaire
	657341	0,00	10 000,00	0,00	Manifestations d'intérêt communautaire
COR	657341	2 000,00	247,50	1 500,00	Aides aux communes opéra° zéro phyto
Transport	6574	1 000,00	361,06	1 000,00	Remboursement des dépositaires
Pôle Universitaire	6574			25 000,00	Subvention Ecole Numérique
ALSH	657341	72 700,00	68 737,50	69 700,00	Participation ALSH communaux
	6574	54 950,00	47 869,60	52 300,00	Participation ALSH associatifs
CRD	657341	160 000,00	159 274,00	160 000,00	Fonds de concours CRD
Autres versements communaux	657341	310 000,00	303 121,00	0,00	Fonds de concours centre aqua-récréatif
Mission Locale	6574	75 072,80	75 072,80	80 000,00	Participation Mission Locale
Amicale	6574	19 289,12	19 289,12	25 000,00	Participation Amicale du personnel
Collecte des déchets	6554	1 560 000,00	1 506 251,81	1 600 000,00	Traitement des déchets sur l'ensemble du territoire

SM Pays de Tulle	65737	72 000,00	56 454,00	0,00	
Habitat	6574	5 000,00	0,00	5 000,00	Subven° FJT - aides à l'installa° des jeunes
	65733	10 000,00	10 000,00	10 000,00	Aides au PDALPD
Service financier	6541	1 000,00	558,93	1 000,00	Créances admises en non-valeur
Paie	6531	118 000,00	114 953,18	130 000,00	Indemnités élus
	6533	5 000,00	4 547,94	4 800,00	
	6534	23 000,00	20 961,48	22 000,00	
	6532	3 000,00	1 249,30	600,00	Frais de mission
	6535	3 000,00	0,00	3 000,00	Formations
Total		3 103 878,92	2 989 667,29	2 745 279,00	

Détail de l'investissement :

Service Gestionnaire	Article	RAR	Objet de la dépense	Prévisions 2017	Objet de la dépense
Communication	2051	44 370,00	Réalisation site internet mutualisé	4 000,00	Création outil web
	2088			9 500,00	Création outil multimédia
		44 370,00	Total chapitre 20	13 500,00	
	2135			12 500,00	Signalétique communication, sport culture, loisirs, petite enfance, SCD, transport, économie
	2158			4 000,00	Signalétique COR /transport
	21738			6 500,00	Signalétique centre aqua
	2188	468,00	Acquisition de matériel animation et événementiel	2 500,00	Acquisition de matériel animation et événementiel
		468,00	Total chapitre 21	25 500,00	
	2312	1 270,80	Signalétique		
			Total chapitre 23		
	46 108,80	TOTAL	39 000,00		
Médiathèque	2161			4 000,00	Livre d'artiste
	2184	1 188,00	Mobilier		Meuble et étagère à roulette secteur jeunesse/ étagère à tiroir pour les BD/ fauteuils salle publique
	2188	5 150,51	Stores	10 000,00	Poste télé/ automates de prêt / sono
		6 338,51	Total chapitre 21	14 000,00	
	2313			15 000,00	Remplacement lampes
	2313			9 500,00	Couverture centrale traitement d'air
	2313			1 500,00	Remplacement plaques bardage façade
			Total chapitre 23	26 000,00	
	6 338,51	TOTAL	40 000,00		
Equipements sportifs	2145	177 000,00	6 City Stades Total chapitre 21		
	2313			7 500,00	Aérothermes
			Total chapitre 23	7 500,00	
	177 000,00	TOTAL	7 500,00		
Centre aqua récréatif	2188			6 220,00	2 aqua bike et 2 trampolines
	2188			15 000,00	Revêtement parcours glissant

	2188			4 710,00	Fauteuil et rampe PMR
	2188			3 210,00	2 toboggans aquatiques
	2188			3 600,00	Chaises de surveillance
	2188			3 600,00	4 chaises bébé douche et vestiaire
	2188			9 995,00	Autres équipements
			Total chapitre 21	46 335,00	
	2317			48 600,00	Travaux étanchéité
	2317			21 000,00	Travaux électriques mise aux normes
	2317			12 000,00	Remplacement 3 portes
	2317			2 400,00	Dispositif rinçage des yeux
	2317			8 000,00	Masses filtrantes
			Total chapitre 23	92 000,00	
			TOTAL	138 335,00	
Voirie	2145-21751	2 136,00	Levé Topo	10 000,00	Labo et frais administratifs
	2145-21751	79 474,96	Travaux voirie Nord	1 090 000,00	Travaux voirie Nord
	2145-21751	86 013,92	Travaux voirie Sud	850 000,00	Travaux voirie Sud
	2145-21751	246 078,69	Travaux Centre	555 000,00	Travaux Centre
	2145-21752	11 789,01	Ouvrages d'art	50 000,00	Ouvrages d'art
	2145-21751	23 000,00	Travaux urgents	35 000,00	Travaux urgents
	2145-21751			92 000,00	Patrimoine communautaire (Parking siège : 88 000 € / accès pompier centre aqua : 4 000 €)
	21578			20 000,00	Panneau secteur Nord
	21578			20 000,00	Panneau secteur Sud
	21578			10 000,00	Panneau secteur Centre
	2182			10 000,00	Acquisition véhicule
		448 492,58	Total chapitre 21	2 742 000,00	
		2312	66,09	Signalisation Nord	
		2312	13 897,16	Signalisation Sud	
		2312	2 475,70	Signalisation Centre	
			16 438,95	Total chapitre 23	
			464 931,53	TOTAL	2 742 000,00
Informatique	2031			15 000,00	Réalisation d'un schéma directeur pour les systèmes d'information
	2051	13 440,00	Logiciel RED		
		3 648,00	Interface ciril		
		3 110,00	Mise en place Econgés		
		20 198,00	Total chapitre 20	15 000,00	
	2183	239,64	Téléphone	15 000,00	Acquisi° onduleur
	2183	2 229,62	Micro salle conseil	60 000,00	Médiathèque : 25 PC en salle / cyber base (8 PC) / poste Pro en salle (8 PC)/ 2 vidéo projecteur/ caméra de surveillance
	2183	1 746,00	Licence centre aqua	21 300,00	Changement de 16 PC + 1 vidéoprojecteur SCD
	2183			1 500,00	Acquisi° de tél portables
	2183			1 000,00	Acquisi° de tél fixes

	2183			5 000,00	Mise en place de la fibre au centre aqua
		4 215,26	Total chapitre 21	103 800,00	
		24 413,26	TOTAL	118 800,00	
Développement Economique	204173	63 000,00	Conven° THD	235 793,00	Participation SYMA du Pays de tulle
		30 000,00	Raccordement domaine de Taysse	105 000,00	Equipement haut débit
	20422			300 000,00	Participa° immobilier Gainotech
				42 000,00	reversement FISAC ope revitalisation commerce et artisanat
				40 000,00	Participa° opéra° revitalisa° commerce et artisanat
		93 000,00	Total chapitre 204	722 793,00	
	2312	19 869,00	Totems signal et entrée de zones	34 131,00	Signalétique ZA
				40 000,00	Maitrise d'oeuvre atelier de transformation
	2313			350 000,00	Construction atelier de transformation
		19 869,00	Total chapitre 23	424 131,00	
		112 869,00	TOTAL	1 146 924,00	
Tourisme	2041412			10 000,00	Qualifica° de l'Offre touristique
			Total chapitre 204	10 000,00	
	2051	1 948,80	Concep° réalisa° réalité augmentée Tintignac	2 000,00	Tintignac Réalité virtuelle et Mise en tourisme
			Total chapitre 20	2 000,00	
	2158			5 000,00	Signalétique Renaturation Corrèze
				12 172,00	Signalétique aire de camping-car
			Total chapitre 21	17 172,00	
	2312			3 000,00	Signalétique et sécurisation sentiers
	2312			80 000,00	Aire camping-car Tulle
	2312			40 000,00	Aire camping-car Gimel
	2313	680,00	Solde MO travaux Tintignac		
		680,00	Total chapitre 23	123 000,00	
	2 628,80	TOTAL	152 172,00		
Petit patrimoine	2041412	3 000,00	Restaura° four à pain Saint Martial de Gimel	10 000,00	Restauration petit patrimoine public
		2 967,00	Séchoir Gimel	3 000,00	Restauration petit patrimoine privé
		5 967,00	TOTAL	13 000,00	
Transport	2051		Total chapitre 20	20 000,00	Logiciel géolocalisation
	2188		Total chapitre 21	80 000,00	Bornes d'information des voyageurs
			TOTAL	100 000,00	
Collecte des déchets	2158	116 496,00	Colonnes enterrées semi-enterrées	135 000,00	Colonnes enterrées semi-enterrées
	2158	13 476,00	Bacs roulants	50 000,00	Colonnes aériennes
	2158			70 000,00	Bacs roulants
	2158			10 000,00	Composteur collectif
	2158			15 000,00	Outils atelier et fournitures diverses
				10 000,00	Armoire de stockage pour déchetterie
	2158			10 000,00	Broyeur pour particulier

	2182	114 508,76	Chassis porteur		
	2182	127 552,80	Pose grue hydraulique	140 000,00	BOM 10 m3
	2182			30 000,00	Grosses Réparations Véhicules de collecte
	2188			5 000,00	Crochet grue polybenne
		372 033,56	Total chap21	475 000,00	
	2312	64 980,00	Aménagement PAV		
	2312	8 200,00	Créa° composteur collectif		
	2313	7 440,00	Modernisation Pont Bascule	50 000,00	Réhabilitation déchetterie Mulatet
	2313	9 936,00	MO pour assistance déchetterie	10 000,00	Travaux divers (CT et déchetterie)
	2313	3 086,38	Contrôle labo rénova° déchetterie	11 000,00	Comptage déchetterie (capteur)
	2313	600 337,52	Travaux réhabilita° déchetterie		
	238			16 800,00	Avances remboursables
		693 979,90	Total chapitre 23	87 800,00	
		1 066 013,46	TOTAL	562 800,00	
ST	2313	904,00	Fourniture miroir parking centre technique		
Petite enfance					
Accueil Familial	2188			3 500,00	Matériel de puériculture
Accueil Collectif	2188	396,25	Equipement	14 500,00	3 portillons, matériel pour aménagement espace, structure de motricité extérieure, éplucheuse pomme de terre, 2 poussettes canne double, armoire dossier, appareil photo, canapé, cuisine en jouet, 1 table enfant avec chaises empilables
RAM	2184			400,00	Mobilier
	2317			3 000,00	Climatisation bureau RAM
MC Saint Germain	2111			13 000,00	Acquisition terrain micro crèche Saint Germain-les-Vergnes
	2188			300,00	Matériel de puériculture
	2313	34 862,40	MO construction Micro crèche	397 000,00	Construction Micro crèche Saint Germain-les-Vergnes
	2313	858,00	Relevé topographique		
MC Seilhac	2188			300,00	Matériel de puériculture
	2313			2 600,00	Rideau MC Seilhac
		36 116,65	TOTAL	434 600,00	
Finances	2041412	120 398,86	Participation Equipements supra communaux	100 000,00	Participation équipements supra communaux
Administration / Travaux siège	2111			30 000,00	Acquisi° terrains siège
	2184			6 300,00	Mobilier (espace convivialité : 1 000 €/ informatique : 3 000 €/ centre aqua : 1 000 €/ besoins estimés préventeur : 1 000 €)
			Total chapitre 21	36 300,00	
	2313	17 657,72	Couverture	30 000,00	Etude programmation travaux
	2313			7 320,00	Travaux accessibilité siège
		17 657,72	Total chapitre 23	37 320,00	

		17 657,72	TOTAL	73 620,00	
Pôle universitaire	2115			15 000,00	Acquisition bâtiment
	2135			5 000,00	Signalétique
			Total chapitre 21	20 000,00	
	2313		Total chapitre 23	120 000,00	Etudes diverses et maîtrise d'œuvre
	274		Total chapitre 27	33 000,00	Avance remboursable école numérique
			TOTAL	173 000,00	
Offre de santé	204172	100 000,00	Participation Travaux Fournivoulet		
	2111	41 002,88	Acquisi° terrain MSP Tulle		
	2111	33 800,00	Acquisi° terrain MSP Corrèze		
		74 802,88	Total chapitre 21		
	2313	1 516 651,12	MSP Tulle	22 000,00	Signalétique bâtiment et fibre
	2313	1 037 313,54	MSP Corrèze	20 500,00	Signalétique bâtiment et fibre
	238	264,00	Avance MDS Corrèze	53 530,00	Avance remboursable MSP
		2 554 228,66	Total chapitre 23	96 030,00	
		2 729 031,54	TOTAL	96 030,00	
	Habitat	2041412	16 000,00	Aides communes Adapta° logement vieillesse	20 000,00
2041412		16 965,60	Aides communes Réhabilitation logements	20 000,00	Réhabilita° logements communaux
2041411				5 000,00	Aides communes étude Bois énergie
2041412				5 000,00	Aides communes mise en place réseau de chaleur
204172				25 000,00	Aides Corrèze Habitat Construc°
204172		74 000,00	Aides Corrèze Habitat réhabilitation (niveau PLH)	25 000,00	Aides Corrèze Habitat Réhabilitation (PLH)
20422		11 200,00	Aides Polygone construction	25 000,00	Aides Polygone Habitat Construction
20422				25 000,00	Aides Polygone Habitat Réhabilitation
20422		9 800,00	Aides PO Rénovation énergétique	20 000,00	Aides PO rénovation énergétique
20422		8 000,00	Aides PO adapta° logement vieillesse		
20422		6 500,00	Aides PO Bois énergie	20 000,00	Aides PO Bois énergie
20422		10 600,00	Aides PO PIG		
20422		40 000,00	Aides aux primo-accédants	140 000,00	Aides aux primo-accédants
20422		6 000,00	Aides PB PIG		
				25 000,00	Aides PO Réhabilitation logements
		199 065,60	Total chapitre 204	355 000,00	
2312		53 705,53	Aménagement Emplacements familiaux	40 000,00	Aménagement Emplacements familiaux
2312				350 000,00	Aire des gens du voyage
		53 705,53	Total chapitre 23	390 000,00	
		252 771,13	TOTAL	745 000,00	

COR	2158			2 500,00	Signalétique COR
	2158			24 000,00	Signalétique renaturation
			Total chapitre 21	26 500,00	
	2312	203 335,65	Renaturation rivière Corrèze	1 100 000,00	Renaturation rivière Corrèze
	2312			3 000,00	Interprétation vallée du Brezou
	2312			100 000,00	Restauration cours d'eaux
		203 335,65	Total chapitre 23	1 203 000,00	
		203 335,65	TOTAL	1 229 500,00	
Total	5 266 485,91		7 912 281,00		

Budget annexe Zones d'activités

Fonctionnement :

DEPENSES	Budgété 2016	Consommé 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consommé 2016	Prévisions 2017
Chapitre 011 : charges à caractère général	126 379,00	71 060,77	112 150,00	Chapitre 70 : vente de produits	36 153,49	56 945,94	1 524,49
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	50,00	0,10	1 000,00				
Chapitre 66 : charges financières			21 353,00	Chapitre 74 : subven° d'exploita°			
ICNE	21 090,80	21 090,07	-846,74				
Chapitre 042 : opération d'ordre de transfert entre sections	275 000,00	13 725,00	580 000,00	Chapitre 77 : produits exceptionnels vente de terrains	485 900,00	291 793,87	815 241,00
Chapitre 023 : virement à la section d'inv.	62 572,05		103 109,23				
002 : résultat de fonction reporté	36 961,64						
	522 053,49	105 875,94	816 765,49		522 053,49	348 739,81	816 765,49

Investissement

DEPENSES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017
001 : résultat reporté d'inv.	698 546,34		779 177,40	Chapitre 16 : emprunt	1 335 463,14		1 166 171,19
Chapitre 16 : emprunts	58 555,00	58 554,41	99 349,00	1068 : excédent de fonct. capitalisé	0,00	0 0 0	205 846,19
Chapitre 041 : opéra° patrimoniales	15 000,00	1 950,12	42 100,00	Chapitre 13 : subvention d'inv.	1 552 870,00		82 500,00
				RAR			1 282 705,00
				Chapitre 23 : immobilisa° en cours			76 950,00
Chapitre 21 : immobilisa° corporelles	2 070 000,00	12 964,32	70 000,00	Chapitre 27 : Autres immobilisa° financières	15 000,00	1 950,12	42 100,00
RAR			2 151 641,21				
Chapitre 23 : immobilisa° en cours	413 803,85	24 787,45	415 950,00	Chapitre 040 : opéra° d'ordre de transfert entre sections	275 000,00	13 725,00	580 000,00
RAR			23 264,00				
				Chapitre 021 : virement de la section de fonct..	62 572,05		103 109,23
				Chapitre 041 : opéra° patrimoniales	15 000,00	1 950,12	42 100,00
	3 255 905,19	98 256,30	3 581 481,61		3 255 905,19	17 625,24	3 581 481,61

Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif

Fonctionnement :

DEPENSES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consommation 2016	Prévisions 2017
Chapitre 011 : charges à caractère général	25 400,00	19 800,12	20 700,00	Chapitre 70 : redevance	450 050,99	99 265,51	506 913,01
Chapitre 012: charges de personnel	183 170,00	175 031,96	190 320,00	Chapitre 74 : subvention d'exploita°	44 962,00	44 962,00	41 600,00
Chapitre 65 : autres charges de ges° courante	150,00	90,50	0,00				
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 000,00	256,00	1 000,00	Chapitre 013 : atténua° de charges	0,00	55,18	
Chapitre 042 : opéra° d'ordre de transfert entre sections	390,00	389,27	315,00	Chapitre 77 : produits exceptionnelles vente de terrain	0,00	10,14	
002 : résultat de fonct. reporté	284 902,99		336 178,01				
	495 012,99	195 567,85	548 513,01		495 012,99	144 292,83	548 513,01

Investissement :

DEPENSES	Budgété 2016	Consommat° 2016	Prévisions 2017	RECETTES	Budgété 2016	Consomma° 2016	Prévisions 2017
Chapitre 21 : Immobilisa° corporelles	4 834,90	1 526,70	3 412,91	001 : Résultat reporté d'inv.	36 656,51		2 847,47
				Chapitre 10 : FCTVA			
				RAR	460,00		250,44
				Chapitre 040 : opéra° d'ordre entre section	390,00	389,27	315,00
Chapitre 45 : opéra° pour compte de tiers	154 157,28	112 157,28	121 800,00	Chapitre 45 : opéra° pour compte de tiers	121 485,64	79 485,64	121 800,00
				Chapitre 021 : virement de la section de fonct.			
	158 992,18	113 683,98	125 212,91		158 992,15	79 874,91	125 212,91

En résumé, les budgets consolidés proposés pour l'exercice sont de 53.6 M€, soit une dépenses de 33 M€ en fonctionnement comprenant 10.3 M€ de reversement aux communes et en investissement :

Budget principal : 16.9 M€ dont 8 M€ d'investissements nouveaux

Budget zones d'activités : 3.6 M€ dont 900 000 € d'investissements nouveaux

Budget SPANC : 548 K€ dont 336 K€ de déficit reporté

Tulle agglo s'élargit à huit communes et poursuit sa volonté d'offrir des services à la hauteur des besoins de ses habitants (nouvelle compétence : centre aqua). Tulle agglo, c'est 203 agents, soit 195 ETP.

En recettes, la fiscalité représente 15 137 434 €, dont 8 641 650 € de fiscalité ménages et 6 495 784 € de fiscalité entreprises.

Les dotations représentent 4 842 429 €.

2017 est la 4^{ème} année de baisse de la DGF (la 3^{ème} année significative) en raison de la contribution au redressement des finances publiques Pour Tulle agglo, elle est estimée à hauteur de 1 196 000 €, soit une baisse estimée de 233 000 € par rapport à 2016 (- 470 000 € en 2015 et - 570 000 € en 2016).

Présentation fonctionnelle

Axe 1 : attractivité du territoire : 5 643 579 €

Développement économique : activité économique - budget de 4 589 811 €

Rapporteur : monsieur Bernard Combes

Le budget est de 783 514 € en fonctionnement et de 3 806 297 € en investissement. 6 agents, soit 5.6 ETP.

Agir sur l'offre / 3 149 550 € :

- Aménagement de la zone d'activités de Tulle Est / 2 221 640 €
- Acquisition et aménagement de terrains sur la zone d'activités de la Geneste à Naves / 420 000 €
- Terrassement de parcelles sur la zone d'activités des Alleux / 80 000 €
- SYMA / 373 910 €
- Signalétique des zones d'activités / 54 000 €

Aux côtés des entreprises / 564 960 €

- Gainotech / 300 000 €
 - Initio / 244 260 €
 - Impact / 28 000 €
 - Associations de développement économique / 12 700 €
- Un réseau numérique performant / 236 000 € :
- Plan d'aménagement numérique / 198 000 €
 - DORSAL / 38 000 €
- Engagement du pôle universitaire / 140 000 €
- Renforcer la formation sur le territoire / 78 000 €
- Opération de restructuration du commerce et de l'artisanat / 129 600 € :
- FISAC - Tulle agglo / 96 000 €
 - Album de production et de savoir-faire / 33 600 €.

Développement économique : tourisme - budget de 729 408 €

Rapporteur : monsieur Marc Géraudie

Le budget est de 555 608 € en fonctionnement et de 173 800 € en investissement.

Pour une offre touristique de qualité / 292 500 € :

- Manifestations d'intérêt communautaire / 80 000 €
- Sentiers de randonnée / 58 000 €
- Petit patrimoine / 19 000 €
- Tintignac / 4 000 €

Soutien à l'OTI / 280 000 €

Les partenariats / 36 805 € :

- Station Sports Nature / 20 500 €
- Fondation du patrimoine et CAUE / 11 805 €
- Maison du Limousin / 4 500 €

Réalisation de 2 aires d'accueil de campings cars Tulle et Gimel-les-Cascades / 132 170 €

Aide à la requalification touristique / 15 000 €.

Monsieur Bastien Gorse demande quel est l'objet de l'attribution de la somme de 4 000 € au site de Tintignac.

Monsieur Marc Géraudie indique qu'il s'agit d'un solde de travaux de l'exercice 2016.

Monsieur Christian Dumond demande une explication sur la subvention à la Maison du Limousin, laquelle est en principe absorbée par la nouvelle Région.

Monsieur Marc Géraudie explique que c'est un syndicat dont fait partie Tulle agglo. C'est dans les participations habituelles.

Monsieur Michel Breuilh précise que c'est sans doute la dernière fois que l'on paie sous cette forme-là. Ce sera ensuite la Maison Nouvelle Aquitaine.

Madame Dominique Grador indique que la Maison Nouvelle Aquitaine s'est installée sur le site de la Maison du Limousin, à Paris, rue Caumartin. La question est de savoir comment on l'utilise par rapport à nos savoir-faire locaux, pour promouvoir notre territoire.

Monsieur Marc Géraudie rappelle qu'il était contre ce versement il y a 2 ans déjà.

Arrivée de madame Stéphanie Vallée

Développement économique : agriculture - budget de 484 360 €

Rapporteur : monsieur Eric Bellouin

Le budget est de 94 360 € en fonctionnement et de 390 000 € en investissement.

Faire connaître et valoriser notre territoire / 54 720 € :

- Mon territoire a du goût ! / 36 720 €
- Programme national pour l'alimentation / 18 000 €

En faveur de la diversification et de la valorisation locale / 429 640 € :

- Études diagnostic foncier et faisabilité atelier de transformation / 39 640 €
- Acquisition foncière et construction atelier de transformation (1^{ère} phase) / 390 000 €.

Axe 2 - maillage territorial : 11 579 069 €

Offre de santé - budget de 3 020 059 €

Rapporteur : Rapporteur : monsieur Michel Jaulin

Le budget est de 120 355 € en fonctionnement et de 2 899 704 € en investissement. 1 agent à temps complet.

Construction de 2 maisons de santé pluridisciplinaires :

- à Tulle / 1 580 000 € (dont RAR) : 1 emprunt / 915 026 €
- à Corrèze / 1 091 900 € (dont RAR) - 1 emprunt / 470 674 €

Participation aux travaux du Fournivoulet / 100 000 € (RAR).

Petite enfance - budget de 2 926 041 €

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Le budget est de 2 452 324 € en fonctionnement et de 473 717 € en investissement. 57 agents, soit 55.14 ETP.

Construction d'un bâtiment pour la micro-crèche « Les Petits Loups » à Saint-Germain les Vergnes / 445 720 € (RAR compris)

Travaux et petits équipements / 27 997 €.

Lecture publique - budget de 1 260 712 €

Rapporteur : monsieur Daniel Ringenbach

Le budget est de 1 154 374 € en fonctionnement et de 106 336 € en investissement. 19 agents, soit 17.47 ETP.

Fonctionnement / 1 154 374 € :

- Frais de personnel / 797 954 €
- Frais de structure / 217 120 €
- Acquisition de fonds culturels (livres, CD, ...) / 74 800 €
- Animations / 52 000 €
- Abonnements / 12 500 €

Investissement / 106 338 € :

- Acquisition mobiliers et équipements informatiques / 76 338 €
- Travaux / 26 000 €
- Livres d'artistes / 4 000 €.

Centre aqua-récréatif - budget de 1 242 163 €

Rapporteur : monsieur Daniel Ringenbach

Le budget est de 1 086 828 € en fonctionnement et de 152 335 € en investissement. 16 agents, soit 14.44 ETP.

Fonctionnement / 1 089 828 € :

- Frais de personnel / 548 301 €
- Frais de structure / 502 527 €
- Acquisitions de matériels pédagogiques et d'équipements pour le public / 20 000 €
- Communication / 19 000 €

Investissement / 152 335 € :

- Travaux (étanchéité, mise aux normes électricité, masses filtrantes...) / 92 000 €
- Equipements (revêtement parcours antidérapant, aqua bike, trampoline, chaise de surveillance, fauteuil et rampe PMR...) / 46 335 €
- Acquisition mobiliers et équipements informatiques / 7 500 €
- Signalétique sur site / 6 500 €

Transports publics - budget de 1 214 945 €

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Le budget est de 1 110 945 € en fonctionnement et de 104 000 € en investissement. 1 agent, soit 0.8 ETP.

Transports sur la ville centre / 409 418 € :

- Réseau urbain / 399 000 €
- Étude pour un nouveau réseau urbain / 10 418 €

Le TAD sur l'agglomération / 77 000 € :

- TAD du mercredi vers Tulle / 51 000 €
- TAD secteur de proximité / 26 000 €

Centrale de réservation / 70 000 €

Desserte de zones d'activités / 4 940 € : desserte de la zone de la Montane

Transports hors réseau / 56 500 € :

- Transports apprentissage de la natation / 40 000 €
- Navettes écoles tullistes / 10 000 €
- Transports spectacles de fin d'année / 6 500 €

Frais fonctionnement du service / 73 445 € : personnel, communication, maintenance, afficheurs, tickets

Reversement VT / 20 000 €

Mise en place de nouveaux services de mobilité :

- Wayz'up, la plate-forme de covoiturage pour la zone d'activités de la Montane à Eyrein. Mise en place du nouveau service / 17 040 €
- TUT aggro, de nouveaux services en septembre 2017 :
 - Lignes dans Tulle / 320 000 €
 - Logiciel de géolocalisation et bornes d'information voyageurs / 100 000 €
 - Transports à la demande des communes vers Tulle les mercredis et samedis matin / 40 000 €
 - Navettes scolaires et transports ponctuels / 8 500 €.

Monsieur Marc Géraudie demande à quoi correspondent la navette scolaire à Tulle et les transports ponctuels.

Monsieur Arnaud Collignon répond qu'il s'agit de la navette des écoles tullistes qui a été transférée lorsque Tulle aggro a pris la compétence.

Monsieur Michel Breuilh précise que cette dépense avait fait partie des transferts de charge. Les sommes correspondantes ont été retirées de l'attribution de compensation de la Ville de Tulle.

Madame Dominique Grador exprime sa satisfaction quant aux propositions de services qui sont faites pour le futur réseau du TUT, par exemple concernant la desserte de quartiers tels que la colline des Fages ou le secteur de la piscine.

Monsieur Arnaud Collignon pense que si l'on veut développer davantage l'usage du TUT, il faudra faire payer les parkings du centre-ville de Tulle.

Monsieur Bastien Gorse relaie une demande des usagers du transport pour la zone de la Montane qui souhaiteraient l'installation d'une borne électrique.

Monsieur Michel Breuilh rappelle que cette zone relève de la compétence du SYMA. Une démarche sera faite auprès du SYMA.

Habitat et urbanisme - budget de 1 077 029 €

Rapporteur : madame Ana Maria Ferreira

Le budget est de 278 323 € en fonctionnement et de 798 706 € en investissement. 4 agents, soit 4 ETP.

Aides aux propriétaires / 285 900 € (RAR compris)

Aides aux communes / 82 965 € (RAR compris)

Aides aux bailleurs sociaux / 185 200 € (RAR compris)

Aire d'accueil des gens du voyage / 380 000 €

Emplacements familiaux / 64 000 €

Participations partenariales / 20 000 €

Lancement de l'étude Habitat / 40 000 €

Instruction des actes d'urbanisme / 215 000 €.

Monsieur Raphaël Chaumeil revient sur l'inscription relative à l'emplacement familial. Il considère que le choix du lieu d'installation sur un délaissé de la route de Limoges est

préjudiciable à l'image de Tulle agglomération et en entachera sa présidence. Ce choix technique engagera la responsabilité de la communauté d'agglomération étant donné le caractère accidentogène de la zone. En revanche rien n'est fait sur le site du Moulin de Feix.

Madame Ana Maria Ferreira répond que le choix du terrain répond au besoin de la famille qui en a fait la demande très clairement. Elle réintègre un lieu qu'elle a auparavant habité et elle a un projet de vie. Tout est fait pour encadrer au mieux ce projet. S'agissant du Moulin de Feix, un travail de réflexion est mené sur ce dossier compliqué.

Monsieur Roger Chassagnard rappelle que concernant le chantier école du Moulin de Feix, de nombreuses initiatives ont été prises, notamment sous la municipalité de monsieur Raymond Max Aubert. En une nuit, le local sanitaire a été détruit et les fenêtres vendues. C'est regrettable !

Monsieur Christophe Jerretie indique des problèmes sur sa commune, avec une famille installée à Chaunac.

Madame Stéphanie Vallée rappelle que le projet de déplacement de la famille a été élaboré dans le cadre de plus d'une dizaine de réunions de concertation avec le CCAS, des associations locales et les assistantes sociales. Tout a été fait en accord avec la famille.

Monsieur Alain Penot revient sur l'aide aux propriétaires. Il demande le nombre de bénéficiaires et le montant de l'aide.

Madame Ana Maria Ferreira répond que 70 dossiers sont traités en partenariat avec le Département. L'enveloppe de 140 000 €, soit 2 000 € par dossier connaît un grand succès auprès de certaines communes.

Monsieur Michel Breuilh souligne la difficulté des dossiers relatifs aux emplacements familiaux, étant donné les problématiques sociales complexes qu'ils soulèvent.

Monsieur Raphaël Chaumeil reconnaît que ces dossiers sont sensibles mais ajoute qu'ils connaissent des réussites dans des lieux qui sont des lieux d'intégration : l'installation à la Gibrande est une réussite. Un projet de ce type est cohérent lorsqu'il y a 5 caravanes. Dans le cas présent, il est impossible de mettre 5 caravanes et c'est un lieu de relégation. Les personnes en avaient été extraites par le préfet Girod de Langlade. Vous avez fait de l'intimidation, ce n'est pas un choix de la famille.

Madame Ana Maria Ferreira répond que ce dossier demande de la lucidité et non de l'énerverment. Les familles ne peuvent pas toujours cohabiter. Il n'y a aucune intimidation mais un relogement décent et humain avec toutes les commodités et avec une qualité de vie bien supérieure à celle actuelle. Le groupe de travail a été effectivement beaucoup sollicité. Elle invite Monsieur Chaumeil à y venir d'ailleurs.

Monsieur Bernard Combes ne comprend pas les outrances de monsieur Chaumeil. Il trouve ces excès suspects. Il dit avoir pris sa part dans ces dossiers et s'être déplacé sur le site. Il propose à monsieur Chaumeil d'y aller voir également.

Monsieur Christophe Jerretie souhaite couper l'eau du terrain de la Coutausse, lorsque la famille sera partie.

Madame Sylvie Christophe précise qu'il n'y a aucune dette auprès de la mairie de Naves car c'est le CCAS qui paie les factures et qui les répercute sur la famille.

Jeunesse - budget de 231 420 €

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Le budget est de 231 420 € en fonctionnement. 2 agents, soit 0.6 ETP.

Soutenir les accueils de loisirs / 122 000 € :

- Soutien journée enfant / 101 000 €
- Transports mercredi midi vers les ALSH / 9 000 €
- Expertise comptable pour
- les ALSH associatifs / 10 000 €
- Subventions séjours / 2 000 €

Accompagner les communes sur le périscolaire / 17 000 €

Développer un projet éducatif communautaire / 15 320 € (formations, accompagnement, démarche DLA)

Spectacles de fin d'année avec les 7 Collines / 37 000 €.

Des équipements structurants - budget de 606 700 €

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

Le budget est de 201 800 € en fonctionnement et 404 900 € en investissement.

Soutien financier grâce à un fonds de concours :

- Conservatoire à rayonnement départemental /160 000 €
- Soutenir les investissements des communes pour les équipements structurants supra-communaux /220 400 € (RAR compris)

Réalisation de 6 terrains multisports / 177 000 € (RAR) : Cornil, Ladignac-sur-Rondelle, Naves, Favars, Saint-Priest-de-Gimel et Saint-Martial-de-Gimel

Subvention de 45 000€ du CNDP et de 37 500 € du FEDER

Complexe sportif Laval Verdier / 49 300 € :

- Frais de fonctionnement / 41 800 €
- Acquisition d'aérothermes / 7 500 €

Remboursement des clubs et des communes / 41 800 €.

Axe 3 : un territoire vivant, durable et créatif : 14 764 866 €

Collecte des déchets - budget de 6 757 712 €

Rapporteur : madame Betty Dessine

Le budget est de 4 922 079 € en fonctionnement et de 1 835 633 € en investissement. 58 agents, soit 57.8 ETP.

Investissement / 1 835 633 € (dont RAR 1 066 107 €)

- Réhabilitation déchetterie Mulatet et mises aux normes des déchetteries / 680 799 €
- Acquisition de matériel (1 BOM, 1 polybenne, grosses réparation) / 417 061 €
- Acquisition colonnes et conteneurs / 314 972 €
- Aménagement de PAV / 64 980 €
- Outillage, atelier et équipements divers / 25 000 €
- Plateforme pour composteur collectif / 18 200 €
- Comptage déchetteries / 11 000 €

Fonctionnement / 4 922 079 €

- Frais de personnel / 2 256 735 €
- Traitement des déchets (SYTTOM 19) / 1 600 000 €
- Frais de services / 809 500 €
- Frais de structure / 138 532 €
- Promotion, sensibilisation et communication / 11 500 €.

Réseau routier - budget de 5 963 423 €

Rapporteur : monsieur Jean Mouzat

Le budget est de 2 753 991 € en fonctionnement et de 3 209 432 € en investissement. 3 agents, soit 3 ETP.

Investissement / 3 209 432 € (RAR 464 932 €) :

- Travaux voirie / 3 068 704 €
- Travaux ouvrages d'art / 61 789 €
- Signalétique / 66 439 €
- Acquisition véhicule et informatique / 12 500 €

Entretien et exploitation de la voirie / 2 753 991 € :

- Remboursement des mises à disposition des services « voirie » des communes / 2 549 824 €
- Mutualisations entre communes / 20 000 €

Environ 135 agents municipaux sont mis à disposition, soit 46 ETP.

L'eau - budget de 1 973 731 €

Rapporteur : monsieur Michel Breuilh

Le budget est de 442 182 € en fonctionnement et de 1 531 549 € en investissement. 6 agents, soit 5.8 ETP.

Cellule Opérationnelle Rivières : fonctionnement / 116 701 € - investissement / 1 406 336 € (RAR 203 336 €) :

- Renaturation de la Corrèze / 1 303 336 €
- Plan pluriannuel de gestion / 100 000 €
- Marais du Brezou / 3 000 €

SPANC : fonctionnement / 212 020 € - investissement / 125 213 €

Etude assainissement et eau (préparation du transfert de compétences) / 113 461 €.

Climat et énergie - budget de 70 000 €

Rapporteur : monsieur Michel Breuilh

Le budget est de 70 000 € en fonctionnement. 1 agent, soit 0.5 ETP.

- Étude chaufferie bois / 26 000 €
- Étude SEM chaufferie bois / 20 000 €
- Étude Plan Climat Air Énergie Territorial / 24 000 €.

Monsieur Bastien Gorse demande si ces études sont portées par Tulle agglomération.

Monsieur Michel Breuilh explique que cela concerne principalement plusieurs communes membres de Tulle agglomération et Tulle agglomération pour le centre aqua. Tulle agglomération a porté le groupement de commande. On va lancer une étude estimée à 24 000 € portant sur l'exploitation de chaufferies bois avec un système mutualisé.

Axe 4 : un territoire solidaire : 2 310 381 €

Vers une solidarité de moyens - budget de 2 227 533 €

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

Le budget est de 2 007 133 € en fonctionnement et de 220 400 € en investissement. 28 agents, soit 27.37 ETP.

Une solidarité financière / 882 400 € :

- Maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire / 350 000 €

Pour rappel : fonds de concours pour les équipements d'intérêt communautaire / 282 000 € (CRD / 160 000 € - 8 ALSH / 122 000 €)

- Aide à l'investissement pour les équipements supra-communaux / 220 400 € (RAR inclus)
- Étude financière / 30 000 €

Des services communs / 550 133 € :

- Instruction des actes d'urbanisme pour le compte des communes (4 agents) / 215 133 €
- Commande publique (3 agents) / 130 000 €
- Préventeur (1 agent) / 45 000 €
- Service Informatique (4 agents) / 160 000 €

Les services supports / 795 000 € :

- Direction générale (5 agents)
- Administration (3 agents)
- Ressources humaines (3 agents)
- Finances (3 agents)
- Communication (2 agents)

Des recettes de 380 000 € liées aux mises à disposition et aux services communs avec la Ville de Tulle.

Un partenariat territorial élargi - budget de 82 848 €

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

Le budget est de 82 848 € en fonctionnement. 2 agents, soit 2 ETP.

Développer des partenariats au-delà des limites de Tulle agglomération - Programme européen Leader / 82 848 €.

Hors budget : projet de transfert du contingent incendie

Rapporteur : monsieur Michel Breuilh

Constat :

- Possibilité offerte suite à la loi NOTRe du 7 août 2015
- De nombreux EPCI prennent la compétence car il y a un fort impact sur le CIF et une neutralité pour les communes membres.

Enjeu financier :

- Un transfert de charges à l'€/l'€ entre Tulle aggro et les 45 communes membres d'environ 2 M€ (contingent incendie + dotations)
- Une progression du CIF de 15 %, de 35 à 40 %
- Sécuriser la DGF en supprimant la dotation de garantie, comprise entre 400K€ et 300 K€.

Dispositions à prendre :

- Engager une modification des statuts
- Valider les éléments financiers avec le SDIS, puis avec la CLECT et décisions modificative du BP.

Madame Dominique Grador constate qu'en 3 ans les diminutions de dotations de l'Etat correspondent à la dotation de cette année. Il faut que l'Etat réponde aux besoins des EPCI.

Monsieur Alain Penot pose le problème des travaux d'investissement du SDIS sur les casernes. Est-ce intégré dans le transfert ?

Monsieur Michel Breuilh répond que le projet porte sur le fonctionnement et non sur l'investissement. C'est la participation annuelle que paie chaque commune au SDIS.

Monsieur Raphaël Chaumeil souhaite dénoncer une pratique de Tulle aggro cette semaine, qu'il considère comme étant une dérive. Suite à la modification du règlement intérieur il est possible de déposer une liste de 7 membres pour constituer un groupe d'opposition au sein de Tulle aggro. Or, la communauté d'agglomération a fait le choix d'exercer des pressions sur les signataires de la liste. Cela relève du réflexe reptilien, archaïque. Lors de la constitution de l'agglo en 2012, il y a eu des projets. Qu'en sera-t-il en 2020 ? Monsieur Chaumeil a conscience des capacités de Tulle aggro à construire ce territoire, mais cela se fait au prix de la confiscation des pouvoirs. Nous attendions de la vertu et nous avons eu cette 1^{ère} réponse qui est un croc en jambe, un coup de Jarnac.

Monsieur Michel Breuilh souhaite revenir sur les faits. Il a reçu une lettre de monsieur Gorse datée du 25 mars 2017, reçue et enregistrée à Tulle aggro le 28 mars. Or, la veille, le 27 mars, il a reçu un mail de l'un des signataires se rétractant et lui demandant de ne pas apparaître sur cette liste d'opposition. Parallèlement, un article est paru dans la presse faisant état d'une vingtaine de voix apportées à Monsieur Chaumeil lors de l'élection à la présidence de Tulle aggro en 2014. Le procès-verbal d'élection du 14 avril 2014, signé par monsieur Gorse, donne 8 voix à la candidature de Raphaël Chaumeil sur 67 membres. C'est honorable mais on ne peut pas travestir les faits. Tout n'est pas parfait mais on essaie de faire les choses dans la transparence. On a fixé le 23 janvier dernier, à l'unanimité du conseil, à 10% soit 7 élus pour constituer un groupe d'opposition. On applique aujourd'hui la règle qu'on s'est collectivement fixée. Il faut être dans la légalité et la moralité. Tulle aggro est l'un des plus gros investisseurs du territoire. Les aides de l'Etat sont importantes sur de nombreux projets, même si nous sommes pénalisés comme les autres par la diminution de la DGF. C'est la même chose avec la Région, et nous sommes dans la solidarité avec les communes, en les accompagnant.

Monsieur Bastien Gorse, signataire de la demande, exprime sa position : après 3 ans de mandat, il se demande à quoi il sert. Il a été traité de poujadiste et de minable. L'opposition, c'est aussi faire part des désaccords.

Monsieur Michel Breuilh répond que plus on est investi au bureau, dans les commissions ou dans les groupes de travail et plus la co-construction peut être importante.

Monsieur Raphaël Chaumeil précise qu'il n'est pas comptable de l'interprétation journalistique de ses propos. Il est vrai que le résultat des élections à la présidence de Tulle aggro fut de 8 voix pour sa candidature mais combien de bulletins invalidés !

Approuvé à la majorité et 6 votes contre

1.7 – Approbation des durées d’amortissement

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

L’amortissement est une technique comptable qui permet de faire constater chaque année la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire apparaître à l’actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d’étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

L’instruction M14 rend obligatoire l’amortissement des biens renouvelables inscrits au budget principal.

Les règles de gestion concernant les amortissements sont les suivantes :

- les biens meubles et immeubles sont amortis pour leur coût d’acquisition TTC ;
- le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire à compter du 1^{er} janvier de l’exercice suivant l’acquisition ;
- tout plan d’amortissement commencé doit être poursuivi jusqu’à son terme, sauf en cas de fin d’utilisation du bien ;
- les biens acquis pour un montant inférieur à 762 € TTC sont amortis sur une seule année.

Cela se matérialise par une recette d’investissement au chapitre 040 « opération d’ordre de transfert entre sections » - aux articles 28... et suivant correspondants et une dépense de fonctionnement au chapitre 042 « opération d’ordre de transfert entre sections » - article 6811.

La communauté d’agglomération, compte-tenu de prises de compétences élargies, acquiert de nouveaux types de biens dont il est nécessaire de définir la durée d’amortissement selon les propositions suivantes :

- 1) Matériel de signalisation voirie : 12 ans
- 2) Equipements sportifs : 15 ans
- 3) Petits équipements sportifs : 10 ans
- 4) Grosses réparations véhicules :
 - Si véhicule en cours amortissement : sur la durée restante de l’amortissement
 - Si véhicule totalement amorti : 2 ans
- 5) Autres immobilisations corporelles : 10 ans

Une délibération est nécessaire pour amortir ces types de biens.

Il est proposé au conseil communautaire d’approuver les durées d’amortissement proposées ci-dessus.

Approuvé à l’unanimité

Départ de madame Nathalie Thyssier, monsieur Raphaël Chaumeil

1.8 - Validation des attributions de compensation (AC) sur la base des rapports de la CLETC d’intégration des 8 communes et de suppression de la DSC « voirie-bourgs centre »

Rapporteur : monsieur Jean François Labbat

L’attribution de compensation (AC) constitue pour les EPCI une dépense obligatoire. Elle a pour objectif d’assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l’EPCI et pour ses communes membres. Les modalités d’évaluation et de versement sont fixées par le code général des impôts.

1. Intégration des 8 communes :

Le conseil communautaire du 12 décembre 2016 a délibéré sur un montant d’attribution de compensation provisoire pour les 8 communes afin de permettre des premiers versements début 2017. Ces montants reposaient sur un 1^{er} travail d’analyse.

L’étude financière et fiscale s’achève avec une évaluation précise :

- de l’attribution de compensation fiscale (AC) pour les 8 communes, en assurant la neutralité des transferts de ressources fiscales (élargies aux compensations et

dotations correspondant à des allègements de fiscalité locale transférées à Tulle aggro) pour les budgets communaux ;

- l'évaluation des transferts de compétences à Tulle aggro ;
- l'évaluation des compétences restituées aux communes à la suite de la dissolution de leur communauté de communes.

Ce rapport a été soumis à la CLETC le 29 mars.

2. Suppression de la DSC « voirie-bourgs centre » :

Lors du débat d'orientations budgétaires du conseil communautaire du 13 mars 2017, la possibilité de supprimer la part de DSC « voirie-bourgs centre » et de l'intégrer dans l'AC des 6 communes concernées a été débattue.

A la suite de la validation du transfert de charges « voirie » en 2013, il a été décidé d'attribuer une part de DSC à 6 des 7 bourgs structurants (identifiés dans le SCoT qui a servi à déterminer les 3 catégories de communes pour le transfert de charges « voirie ») afin d'alléger les 15èmes prélevés et de revenir pour ces 6 bourgs structurants à un niveau de prélèvement comparable aux autres communes. Il s'agit des communes de Chamboulive, Cornil, Corrèze, Naves, Sainte Fortunade et Seilhac.

Cette décision est neutre budgétairement pour Tulle aggro puisque ce qu'elle prélèvera en moins sur l'AC chaque année pour ces communes (21 384 €), elle n'aura pas à le reverser dans la DSC au titre de la part « centralité » (21 384 €).

Cette décision permet de repositionner la DSC sur des critères de réelle solidarité entre les communes, des critères de redistribution qui visent à réduire les écarts de richesse et les inégalités entre les communes. Ceci est d'autant plus important que le territoire s'est élargi à 8 communes supplémentaires.

Elle enlève un double facteur de risque :

- o le statu quo fait peser une difficulté au fil du temps dans l'attribution de la DSC afin qu'elle respecte les critères de la loi et nécessiterait une augmentation forte de l'enveloppe,
- o le différentiel augmentant chaque année de plus de 20 K€ pour les 6 communes, un risque budgétaire important pèse sur les communes concernées dans le cas où la DSC serait remise en cause.

Monsieur Michel Breuilh précise que s'agissant du FNGIR attribué après la réforme de la TP, nous sommes perdants pour Tulle aggro d'où un FNGIR positif versé par l'Etat à Tulle aggro mais que parmi les communes qui nous rejoignent, certaines sont gagnantes et règlent du FNGIR. Les montants annuels sont figés et ne varieront plus. C'est pourquoi on propose que Tulle aggro prenne en charge le FNGIR à partir de 2018 des communes contributrices et que l'on retire de leur AC ce montant. Toutes les communes seraient ainsi traitées de la même façon.

Monsieur Arnaud Collignon indique qu'il n'a pas changé d'avis et qu'il est toujours contre l'intégration de la part DSC « centre-bourgs » dans l'attribution de compensation.

A partir de l'avis émis par la CLECT, il est proposé au conseil communautaire :

Intégration des communes entrantes et prise en charge du FNGIR :

- d'approuver le rapport définitif de la CLETC concernant la neutralisation fiscale et financière des 8 communes entrantes et la prise en charge du FNGIR ;
- d'approuver les tableaux d'attribution de compensation découlant de l'évaluation de la CLETC pour les années 2017, 2018 et suivantes ;
- d'approuver la prise en charge, via une diminution de l'attribution de compensation, du FNGIR versé aux communes de Champagnac la Prune, Clergoux, Gros Chastang, Gumont, le Lonzac, la Roche Canillac, Gimel et Saint Pardoux la Croisille, à compter de 2018.

Approuvé à l'unanimité

Intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de compensation des communes « bourgs centre » :

- d'approuver le rapport définitif de la CLETC concernant l'intégration de la part « centralité » de la dotation de solidarité communautaire dans l'attribution de

compensation des 6 communes concernées : Chamboulive, Cornil, Corrèze, Naves, Sainte Fortunade et Seilhac, ci-annexé ;

- d'approuver les tableaux d'attribution de compensation découlant de l'évaluation de la CLETC pour les années 2017, 2018 et suivantes,

Approuvé à la majorité, 1 vote contre et 4 abstentions

2 - Ressources humaines

2.1 - Modification du tableau des emplois

Rapporteur : monsieur Michel Breuilh

A la suite d'un départ en retraite au sein du service « finances/comptabilité » en mai 2017, d'un agent, adjoint administratif à temps complet, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Ce départ avait été anticipé dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale avec la dissolution des communautés de communes voisines et l'intégration des 8 communes.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, un agent rédacteur principal de 1^{ère} classe, occupant auparavant des fonctions de secrétaire de mairie d'une communauté de communes à temps non complet (17h30), a été transféré à Tulle agglo sur cette même quotité de temps de travail.

Une période de « tuilage » a pu se mettre en place au sein du service car l'agent qui part à la retraite occupe notamment des missions spécifiques de suivi des subventions d'investissement de Tulle agglo. Cet agent est aussi appelé à seconder la responsable des finances de Tulle agglo.

Cette période de 3 mois a été concluante. Aussi il est proposé pour remplacer ce départ en retraite de transformer le poste de rédacteur à temps non complet en un poste à temps complet à compter du 1^{er} mai 2017 et de supprimer le poste d'adjoint administratif.

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois comme suit :

- suppression d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaire ;
- suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps complet ;
- création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Approuvé à l'unanimité



POLE SERVICES ET DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

✓ Point d'information sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Monsieur Michel Jaulin informe l'assemblée du résultat de la consultation : une minorité de blocage s'étant exprimée, il n'y aura pas de PLUI. La compétence reste au niveau communal.

La révision du SCoT devrait intégrer les domaines du climat énergie et de l'habitat.

3 - Développement économique

3.1 - Vente d'une parcelle de terrain sur la zone d'activités de Tulle Est à l'entreprise Tassain

Rapporteur : monsieur Bernard Combes

La SARL M. Pimont et J. Mas, spécialisée dans les services funéraires dont le siège social est situé 1, quai Alfred de Chammard 19000 Tulle et qui exploite déjà un funérarium sur la commune de Chameyrat, souhaite développer son activité et construire un 2^{ème} funérarium avec places de parkings à proximité du crématorium.

Cette société a fait part de sa volonté d'acquérir le lot n° 3 de la zone d'activités de Tulle- Est d'une surface de 3 000 m².

Ce terrain pourrait être vendu au prix préconisé par France Domaine dans son avis du 14 mars 2017, soit :

- zone aménageable : 3 000 m² : 25 € HT / m²
- montant total de : 75 000 € HT.

Il est demandé au conseil communautaire :

- **d'approuver la cession d'une parcelle de 3 000 m² située sur la zone d'activités de Tulle-Est, lot n°3, à la SARL M. Pimont et J. Mas, domiciliée 1, quai Alfred de Chamard 19000 Tulle, au prix de 75 000 € HT ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à cette vente.**

La recette en résultant sera créditée sur le budget ZA, chapitre 77, article 775.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Bernard Combes indique que le lot n°1 est réservé à une entreprise de terrassement, le lot n°2 à l'entreprise M. Pimont et J. Mas, le lot n°6 fait l'objet d'un contact avec un transporteur et le lot n°7 avec une entreprise acrobatique actuellement domiciliée à INITIO. En ce qui concerne le lot n°5 des contacts s'affermissent.

Départ de monsieur Fabrice Marthon

4 - Agriculture

4.1 - Projet d'atelier collectif de transformation de produits de l'agriculture locale

Monsieur Eric Bellouin rappelle que la profession d'agriculteur est présente dans toutes les communes du territoire intercommunal. Le travail qui va être présenté a été réalisé en partenariat avec la Chambre d'agriculture et le lycée agricole de Naves. Il s'agit de créer une entreprise comme une autre mais qui ouvre la possibilité d'installer sur le territoire des productions à haute valeur ajoutée et des fermes à taille humaine.

En ce qui concerne le programme alimentaire, 42 000 € de subvention sont attribués par le Ministère de l'Agriculture, ainsi que 19 000 € d'aide de l'ADEME pendant 2 ans. 2 300 000 repas sont servis dans les écoles actuellement et rien n'est fourni localement. Par rapport à ce chiffre, on peut monter à 20%, voire à 40% de fourniture d'aliments par la production locale. C'est un projet unique en Corrèze et qui, face à une population d'agriculteurs résignée au déclin, ouvre de vraies perspectives.

➤ *Présentation par madame Annie Gauvreau, agricultrice à Chamboulive*

Madame Gauvreau indique en préambule qu'après un 1^{er} projet de ce type en 2006/2008 en pôle d'excellence rurale qui n'a pu aboutir, les « fermes du Doustre » ont fait naître un nouvel espoir. Avec Tulle agglomération, un groupe est en train de se fédérer autour d'un socle commun sur une vision nouvelle de l'agriculture. Ce soir, on parlera des emplois qui se créeraient au sein de l'atelier de transformation mais au-delà, si la valeur ajoutée reste sur le territoire, ce sont des emplois dans les fermes qui sont en jeu.

L'assemblée générale s'est tenue le 13 février dernier.

Un projet réfléchi et cohérent, porté par des agriculteurs entrepreneurs et des acteurs locaux impliqués. Rappel sur la genèse du projet :

- émergence de la réflexion au sein des « fermes du Doustre »
- échanges avec cette association/réflexion sur la restauration collective
- création d'une association de préfiguration en juillet 2014
- élaboration d'un cahier des charges exigeant et lancement de l'étude début 2016
- intérêt manifesté par une vingtaine de producteurs.

Visites d'ateliers existants : les salaisons fermières à Saint Céré, au bon goût creusois à Cressat, conserverie du Vic-Bilh.

Formation « créer et pérenniser un atelier collectif de transformation » : 8 producteurs

D'autres journées de formation sont prévues en 2017/2018 sur les thèmes : technologie des viandes, hygiène, mise sous vide, autoclave, charcuterie et salaisons

Les principaux résultats de l'étude :

- 32 producteurs ciblés et enquêtés + prospection complémentaire auprès d'éleveurs de volaille
- une quinzaine de producteurs utilisateurs potentiels de l'atelier (principalement produits carnés)
- 11 producteurs s'engageraient en société
- les filières courtes et de proximité : un marché dynamique en croissance, des producteurs corrèziens en vente directe qui disposent d'une clientèle, des marchés locaux non exploités comme la restauration hors domicile (>120 tonnes de viande consommés chaque année

⇒ un atelier au rayonnement local et départemental.

Viandes :

Abattages de volailles
 Maturation carcasses
 Découpe toutes viandes
 Steak haché
 Plats cuisinés / conserves
 Surgélation
 Salaison
 Commercialisation / transport

Fruits et légumes :

Chambres froides / espaces de stockage
 Jus, confitures, sauces, conserves de légumes
 Légumes crus prêts à l'emploi (4^{ème} gamme)
A voir : châtaigne

Madame Gauvreau décline également :

- la capacité des producteurs : 101 158 kilos de carcasses /bovins, ovins et porcins, 33 700 têtes de volailles
- l'origine des productions : agriculteurs associés / agriculteurs extérieurs
- le plan indicatif de l'atelier
- l'organisation salariés / producteurs
- les emplois créés, soit 3 à 4 ETP en année 1, et 6 à 7 ETP en année 3
- l'ébauche de grille tarifaire
- le plan prévisionnel de financement pour un montant total de 1 343 082 €

Bâtiment	1 343 082 €
TEPCV (Etat)	600 000 €
Emprunt 2%	743 082 €
Annuités (20 ans)	45 108 €
Loyer mensuel bâtiment	3 759 €

Investissement/ équipements (producteurs en société)

	Avec chaîne d'abattage	Sans chaîne d'abattage
Matériel, équipements	270 000 €	140 000 €
Conseil Régional (30 %)	81 000 €	42 000 €
Prêt d'honneur Initiative Corrèze	20 000 €	20 000 €
Annuités IC	4 000 €	4 000 €
Mensualités IC	333 €	333 €
Emprunt bancaire 3% sur 7 ans	169 000 €	78 000 €
Annuités bancaires	27 126 €	12 520 €
Mensualités bancaires	2 261 €	1 043 €
Total de chaque annuité	31 126 €	16 520 €
Total de chaque mensualité	2 594 €	1 376 €

Des activités complémentaires à étudier :

- une plateforme dotée de moyens en logistique pour répondre à la commande publique (restauration collective, restauration commerciale, commercialisation à distance...)
- la valorisation, pour le compte de la Banque alimentaire des produits frais (fruits et légumes notamment) invendus et collectés dans les grandes et moyennes surfaces.

En conclusion :

- une viabilité économique confirmée sur la base d'hypothèses réalistes

- une création d'activité par des agriculteurs
- *des retombées pour l'agriculture locale, des emplois créés*
- un atout pour le territoire
- un risque mesuré pour la collectivité.

En réponse à une question de *monsieur Pascal Fouché* à l'attention des 11 futurs adhérents, *madame Gauvreau* indique que le territoire est essentiellement celui de Tulle aggro et alentour.

Monsieur Jean Jacques Bossoutrot demande s'il y aura de l'abattage de porcins.

Madame Gauvreau répond que non, l'atelier travaillera avec les abattoirs existants de Brive et Ussel, qui sont des abattoirs multi-espèces.

Monsieur Jean Mouzat estime que cette initiative est excellente et indique que les gens qui s'installent vont systématiquement vers les ateliers de production.

Madame Gauvreau rappelle que le projet est également ouvert à la transformation de produits légumiers. La légumerie permettrait de faire de la 4^{ème}. voire de la 5^{ème} gamme.

Monsieur Christian Madelrieux se dit très heureux de cette initiative. Il faut se poser la question aussi de la maîtrise du foncier. A Gros Chastang, la commune a fait l'acquisition de propriétés foncières. C'est une réflexion très importante sur le développement des circuits courts. Ceux qui s'engagent dans ce domaine sont des jeunes qui participent ainsi au rajeunissement de la population. Il faudra aller encore plus loin.

Madame Stéphanie Vallée rappelle son soutien à l'association et précise que sans le soutien constant de Tulle aggro, on n'en serait pas là.

Rapporteur : monsieur Eric Bellouin

Le 3 juin 2014 était créée une « Association de préfiguration d'ateliers collectifs de transformation en pays de Tulle », association à laquelle Tulle aggro a adhéré par délibération du 6 octobre 2014. L'association, qui dispose d'un collège d'agriculteurs pratiquant la vente en circuits courts et de proximité, a apporté un important concours à l'étude de faisabilité engagée début 2016 pour la création d'un atelier.

Les objectifs de l'étude consistaient en l'évaluation de la faisabilité d'une unité de transformation, stockage et commercialisation des produits issus de l'agriculture locale. Ont été produits, conformément au cahier des charges, informations, analyses, scénarios fondés notamment sur un travail d'enquête de terrain et d'investigations de nature administrative, juridique, économique financière propres à étayer les décisions à venir.

L'étude a fait l'objet d'une tranche ferme (contexte, marché, économie du projet, exploitation et fonctionnement, conditions de rentabilité, volumes, préconisations) à l'issue de laquelle a été décidé l'engagement de la tranche conditionnelle prévue dans le marché (montage juridique et financier, simulations d'organisation et d'exploitation).

L'étude, sous maîtrise d'ouvrage de Tulle aggro, est financée par l'Etat (Ministère de l'Environnement/TEPCV), la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de la Corrèze et le FEADER (LEADER) à raison de 71 % sur un coût total de 51 499,60 € TTC.

Les conclusions de l'étude :

Au terme d'une étude confiée à la « Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne » (CACG) à laquelle était associée la Chambre d'agriculture par l'intermédiaire de l'Interconsulaire de la Corrèze, plusieurs motivations convergent en faveur de la création d'un d'atelier collectif de transformation de produits issus de l'agriculture locale :

- la formation d'un groupe d'agriculteurs, éleveurs multi-espèces, très intéressés et prêts à constituer une société et à engager des fonds dans le capital social ;
- l'intérêt manifesté, outre ce groupe de producteurs, par d'autres agriculteurs pour cet outil auquel ils auraient recours en prestations de service ;
- des intentions déclarées par enquêtes lors de l'étude, portant par année, à 90 tonnes, en « vitesse de croisière » le volume de carcasses pouvant être transformées et à 22 000 volailles les projets d'abattage ;
- l'utilité d'un tel atelier auquel serait liée une « plateforme de distribution » pour, en plus des marchés individuels des producteurs, satisfaire une partie des besoins de la restauration collective en valorisant les productions locales ;

- la possibilité offerte aux agriculteurs de valoriser leurs productions et de se distinguer par des produits finis de haute qualité dont ils maîtriseraient l'ensemble de la chaîne ;
- la contribution d'un tel outil à la relocalisation d'une part de l'économie agricole (+ de 400 000 € de chiffre d'affaires en année 3) et la contribution au développement d'une économie circulaire.

Les conditions de réalisation du projet :

L'investissement immobilier assuré par Tulle agglo, les investissements d'exploitation (équipement intérieurs) assuré par les producteurs en société.

Simulation économique :

L'hypothèse de réalisation privilégiée consiste dans le portage immobilier par Tulle agglo (foncier dont bâtiment et équipements frigorifiques) et, pour l'équipement intérieur (matériel, mobilier...), le groupe d'agriculteurs constitué en société. Un crédit-bail de 20 ans serait contracté pour le bâtiment.

Le projet est inscrit au titre du programme « Territoires à énergie positive et croissance verte » pour un montant de 600 000 € de subvention de l'Etat sur un total de 1 343 000 € d'investissement (bâtiment seul).

Dans ces conditions, selon les indications fournies par l'étude, l'exploitation de l'atelier trouverait son équilibre économique dès la 2^{ème} année.

Synthèse de l'étude et simulation financière présentées en séance.

Localisation :

La localisation possible à Naves - lieu-dit Soleilhavoup permettrait à l'EPLEFPA Edgard Pisani d'accéder à cet outil notamment pour des formations du CFPPA.

2 parcelles contiguës sont disponibles à la vente :

- Parcelle n° AB 200 (2 567 m²) appartenant à la commune de Naves, estimée par France Domaine à 6 € le m² ;
- Parcelle n° AB 201 (2 352 m²) appartenant à M. Stéphane Berthelot, non encore estimée.

Les investissements d'exploitation (équipement intérieurs) supportés par les producteurs en société

L'équipement, hors installations frigorifiques fixes (comprises dans le bâtiment), est évalué à 140 000 € sans la chaîne d'abattage volaille, 270 000 €, chaîne d'abattage incluse.

La société constituée par les producteurs investira dans l'ensemble de ces installations nécessaires à l'activité de l'atelier. La société ou un groupement d'employeurs constitué des producteurs recrutera le personnel indispensable à l'activité.

Dotée d'un gérant ou de cogérants, la société assurera le rendement optimal de l'atelier en vendant, pour compléter l'activité en tant que de besoin, de la prestation de service à des producteurs non associés. L'EPLEFPA Edgard Pisani de Naves sera l'un des clients de la société, notamment pour des modules de formation pour adultes.

Une validation définitive du projet en septembre 2017 :

Pour permettre de stabiliser l'ensemble des conditions favorables à la réalisation du projet, notamment les engagements fermes des producteurs et la définition de leur statut juridique d'une part, le montage financier de l'opération d'autre part, un délai de 5 à 6 mois (jusqu'à septembre 2017) est nécessaire avant les arbitrages relatifs au démarrage effectif de l'opération. Il est proposé au conseil d'employer ce délai à la programmation du projet et à la consultation pour la maîtrise d'œuvre.

Il est demandé au conseil communautaire :

- **de solliciter les financements de l'Etat, de la Région, du Département et de l'Europe susceptibles d'être affectés à l'opération de création d'un d'atelier collectif de transformation de produits issus de l'agriculture locale ;**
- **d'engager avec Corrèze Ingénierie la phase de programmation et à engager la consultation pour la maîtrise d'œuvre ;**

- de procéder, après négociations avec les propriétaires sur la base d'une estimation de France Domaine, et après obtention d'un certificat d'urbanisation, à l'acquisition des parcelles situées à Naves, lieu-dit Soleilhavoup, cadastrées n° AB 200 et 201 ;
- d'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Approuvé à l'unanimité

Départ de messieurs Alain Penot, Jean Pierre Corrèze, Alain Lagarde et Dominique Laplace

5 – Tourisme

- ✓ *Présentation du bilan d'activités 2016 et perspectives 2017 par madame Cécile Lepoutre*

Les chiffres clés : 20 573 visiteurs, dont 10% d'étrangers. 12 031 visiteurs à Tulle et environ 60 000 visiteurs / an sur les sites touristiques.

Synthèse financière et compte de résultat 2016 :

Charges d'exploitation à hauteur de 366 612 € réparties comme suit :

- Dotations aux amortissements : 3.64%
- Charges de personnel : 66%
- Autres charges de gestion courante : 0.14%
- Achats : 5%
- Services extérieurs : 16%
- Autres services extérieurs : 9%
- Impôts, taxes et versements assimilés : 1%

Charges financières : 1 166 €

⇒ Total dépenses : 367 778 €

Recettes : 366 814 €

- Subventions = 94% de la recette, soit 323 102 €, répartis comme suit : Tulle aggro : 86%, Conseil départemental : 4%, Conseil régional : 10%
- Recettes propres : 6%

Déficit : 965 €.

Axe 1 : assurer l'accueil et l'information physique des visiteurs :

- Poursuivre la professionnalisation de l'Office de tourisme
- Etre à l'écoute des visiteurs
- Fédérer l'offre touristique du territoire

Axe 2 : faire évoluer la promotion /communication :

- Développer une stratégie de promotion par filière de produits ou cibles de clientèle (famille, couple sans enfants, activités sportives de plein air, patrimoine et produits du terroir)
- Affirmer une identité

Axe 3 : développer la stratégie numérique de la destination Tulle en Corrèze :

- Développement des outils numériques
- Promotion numérique de l'offre touristique
- Création de contenu visuel numérique

Axe 4 appuyer la programmation d'évènements et d'animations touristiques :

- Pérenniser les circuits de visite de l'Office de Tourisme
- Susciter et valoriser la programmation d'animations par les acteurs du territoire
- Soutenir l'organisation des manifestations d'envergure intercommunale

Les 2 éléments principaux de ces 4 axes sont :

1/ relever le défi numérique

2/ optimiser les moyens humains sur le travail d'ingénierie (- de temps des agents permanents consacré à l'accueil physique en privilégiant le renfort en contrat aidé, saisonniers et stagiaires).

Le budget prévisionnel s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 383 771 €.

Départ de madame Eliane Cambon

5.1 - Approbation d'une convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme Intercommunal de 2017 à 2020

Rapporteur : monsieur Marc Géraudie

La convention 2012-2016 liant Tulle agglo à l'Office du Tourisme Intercommunal (OTI) Tulle et Cœur de Corrèze est arrivée à échéance fin 2016.

Par conséquent, une nouvelle convention a été établie pour les années 2017 à 2020.

L'objet de cette convention de partenariat est d'œuvrer au développement touristique du territoire intercommunal en définissant :

- les missions de l'OTI,
- les engagements de l'OTI,
- les moyens mis à disposition par Tulle agglo.

L'objectif est d'allier Tulle agglo, EPCI compétent pour la mise en œuvre du schéma de développement touristique intercommunal 2017-2020, avec l'OTI, outil opérationnel, fédérateur, promoteur et stimulateur d'initiatives touristiques locales ayant pour but de mettre en œuvre la stratégie touristique territoriale définie par Tulle agglo.

Il est demandé au conseil communautaire

- **d'approuver la convention d'objectifs pluriannuelle 2017 - 2020 établie entre la communauté d'agglomération Tulle agglo et l'Office de Tourisme Intercommunal, ci-annexée ;**
- **d'autoriser le Président à la signer.**

Monsieur Marc Géraudie estime que la somme de 280 000 € est insuffisante pour répondre correctement aux besoins de l'OTI.

Monsieur Christophe Jerretie pense également que le potentiel de ce secteur est énorme et qu'il est nécessaire d'investir beaucoup plus sur le tourisme et de travailler à la mise en adéquation des sites touristiques. C'est aussi de l'économie.

Monsieur Michel Breuilh reconnaît l'importance de la dimension économique du tourisme mais rappelle que l'aide de Tulle agglo à l'OTI représente 86% du budget de fonctionnement de celui-ci et qu'il revient à d'autres partenaires de le financer aussi car c'est une compétence partagée. L'action touristique, c'est aussi d'autres actions telles que le raccordement en THD du domaine touristique de Taysse, la réalisation d'aires de camping-cars, les animations du KCT ... Au total, ce secteur représente une enveloppe de 800 000 € dans le budget.

Approuvé à l'unanimité

Départ de mesdames Josette Farfal et Simone Crouzette, messieurs Daniel Ringenbach et Marc Géraudie

6 - Aménagement numérique

6.1.1 - Prise en charge partielle du raccordement en fibre optique des 2 maisons de santé pluridisciplinaires

Rapporteur : monsieur Michel Jaulin

La convention de partenariat relative au financement du raccordement des entreprises à la fibre optique, signée par Tulle agglo, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Corrèze et le syndicat mixte Dorsal a été renouvelée en date du 12 septembre 2016.

Ce programme, créé dans le cadre des mesures d'application du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Limousin, permet, dans son 2^{ème} volet, non seulement le raccordement des entreprises de Tulle agglo souhaitant être connectées à la fibre optique, mais aussi le raccordement des établissements publics, des établissements de santé et de formation.

Pour les établissements, le raccordement à la fibre optique est financé à hauteur de 80% par le programme THD Tulle agglo, 20% restant à la charge de l'établissement.

Aujourd'hui, Tulle agglo souhaite, dans le cadre de ce programme, raccorder 2 établissements de santé lui appartenant à savoir, les futures maisons de santé pluridisciplinaires situées à Tulle et à Corrèze.

En conséquence, sous réserve de l'approbation des partenaires financeurs du programme en commission de suivi THD, il est proposé de financer ces raccordements selon les plans de financement prévisionnels ci-après :

	MSP Corrèze		MSP Tulle	
	Montants HT	Montants TTC	Montants HT	Montants TTC
TOTAL TRAVAUX	7 996,07 €	9 595,28 €	7 499,54 €	8 999,45 €
PARTICIPATION AXIONE Limousin	1 800,00 €	2 160,00 €	1 800,00 €	2 160,00 €
Reste à charge PROGRAMME THD + ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE (100%)	6 196,07 €	7 435,28 €	5 699,54 €	6 839,45 €
PARTICIPATION PARTENAIRES FINANCEURS DU PROGRAMME THD (80%) dont :	4 956,86 €	5 948,22 €	4 559,63 €	5 471,56 €
Participation Tulle agglo (60%)	2 974,11 €	3 568,93 €	2 735,78 €	3 282,94 €
Participation Département de la Corrèze (20%)	991,37 €	1 189,64 €	911,93 €	1 094,31 €
Participation Région Nouvelle Aquitaine (20%)	991,37 €	1 189,64 €	911,93 €	1 094,31 €
PARTICIPATION ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE (20%) Tulle agglo	1 239,21 €	1 487,06 €	1 139,91 €	1 367,89 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les opérations décrites ci-dessus pour un montant prévisionnel de :

- 1 487,06 € TTC pour la MSP à Corrèze,
- 1 367,89 € TTC pour la MSP à Tulle.

Ces dépenses seront imputées au budget principal, article 2313, fonction 510.

Approuvé à l'unanimité

6.1.2 - Prise en charge partielle du raccordement en fibre optique du centre aqua-récréatif

Rapporteur : monsieur Michel Jaulin

La convention de partenariat relative au financement du raccordement des entreprises à la fibre optique, signée par Tulle agglo, la Région Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental de la Corrèze et le syndicat mixte Dorsal a été renouvelée en date du 12 septembre 2016.

Ce programme, créé dans le cadre des mesures d'application du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) du Limousin, permet, dans son 2^{ème} volet, non seulement le raccordement des entreprises de Tulle agglo souhaitant être connectées à la fibre optique mais aussi le raccordement des établissements publics, des établissements de santé et de formation.

Pour les établissements, le raccordement à la fibre optique est financé à hauteur de 80% par le programme THD Tulle agglo, 20% restant à la charge de l'établissement.

Aujourd'hui, Tulle agglo souhaite, dans le cadre de ce programme, raccorder le centre aqua situé à Tulle.

En conséquence, il est proposé, sous réserve de l'approbation des partenaires financeurs du programme en commission de suivi THD, de financer ce raccordement selon le plan de financement prévisionnel ci-après :

Centre aqua intercommunal situé à Tulle		
	Montants HT	Montants TTC
TOTAL TRAVAUX	8 745,99 €	10 495,19 €
PARTICIPATION AXIONE Limousin	1 800,00 €	2 160,00 €
Reste à charge PROGRAMME THD + ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE (100%)	6 945,99 €	8 335,19 €
PARTICIPATION PARTENAIRES FINANCEURS DU PROGRAMME THD (80%) dont :	5 556,79 €	6 668,15 €
Participation Tulle agglo (60%)	3 334,07 €	4 000,89 €
Participation Département de la Corrèze (20%)	1 111,36 €	1 333,63 €
Participation Région Nouvelle Aquitaine (20%)	1 111,36 €	1 333,63 €
PARTICIPATION ÉTABLISSEMENT BÉNÉFICIAIRE (20%) Tulle agglo	1 389,20 €	1 667,04 €

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'opération décrite ci-dessus pour un montant prévisionnel de 1 667,04 € TTC ;

Ces dépenses seront imputées au budget principal, article 2183, fonction 413.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur Michel Jaulin note que les 37 communes historiques étant desservies par l'opérateur Orange et les 8 nouvelles communes relevant de l'initiative privée, le paradoxe est que ces dernières devraient être servies dans les délais les plus brefs.

7 - Transports

7.1 - Participation à différentes manifestations en lien avec les transports au travers de journées de gratuité sur le réseau TUT agglo

Rapporteur : monsieur Arnaud Collignon

Il est proposé de participer à différentes manifestations se déroulant chaque année en faveur de la promotion des transports publics.

Proposition de participation à la semaine européenne du développement durable du 30 mai au 5 juin 2017

En 2017, la semaine du développement durable aura à nouveau lieu début juin, à l'échelle européenne. Elle est l'occasion d'un rappel des bonnes pratiques et d'une découverte des initiatives en faveur du développement durable. Promouvoir les transports publics et inciter à leur utilisation en est un exemple. Cette semaine est pilotée par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Foire de la Saint Clair le mercredi 24 mai 2017

Afin de permettre un accès aisé à la foire de la Saint Clair compte tenu des difficultés de circulation et d'optimiser l'usage des transports alternatifs tels que les bus du réseau TUT agglo à la voiture individuelle, il est traditionnellement proposé une gratuité sur le réseau de transport en commun (hors TAD Tulle) qui dessert le centre-ville de Tulle, le jour de la tenue de la foire.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la mise en œuvre de journées de gratuité sur le réseau de transport TUT agglo (hors TAD sur la ville de Tulle) le mercredi 31 mai 2017 : participation à la semaine européenne du développement durable et le mercredi 25 mai 2017 : foire de la Saint Clair.

Approuvé à l'unanimité



8 – Cellule Opérationnelle Rivière

✓ ***Point d'information sur les travaux de renaturation de la rivière Corrèze***

Les travaux de la traversée du centre-ville de Tulle se feront intégralement pendant l'été 2017. La préparation est prévue en mai, puis viendront les travaux de suppression des 2 seuils, la mise en place de rampes de fonds à hauteur de la Cité administrative et du commerce le Caveau et les banquettes enherbées.

En ce qui concerne la valorisation de la rivière, les points d'accès existants seront aménagés en cheminement tout au long du quai Baluze, des enrochements permettant de faire une banquette accessible.

Monsieur Michel Breuilh précise qu'une réunion publique est prévue le 24 avril. Nous avons eu le choix de faire tous les travaux de centre-ville en une seule fois, ce qui semble préférable compte tenu des nuisances de chantier. Nous avons également une discussion avec l'association Urba Tulle sur les questions de la préservation des miroirs d'eau, des banquettes et des promenades saisonnières, dans le cadre des obligations réglementaires.

Monsieur Roger Chassagnard estime qu'il n'est pas interdit de maintenir les seuils dès lors qu'ils sont aménagés. Il pose aussi la question du futur coût d'entretien. A hauteur du magasin Monsieur Bricolage, ce n'est pas entretenu, c'est la jungle et ça ne fait pas envie. Enfin, la météo va s'imposer à nous.

Monsieur Michel Breuilh répond que ne pas supprimer les seuils placerait Tulle aggro en dehors des clous réglementaires de la police de l'eau. Par ailleurs, nous serons évidemment tributaires de la météo pour l'avancée des travaux.

Monsieur Jean François Labbat se dit agréablement surpris de l'évolution du projet et satisfait du travail réalisé à l'Auzelou. La communauté d'agglomération est à l'écoute de la population. Il s'agit de revenir à la Corrèze naturelle telle qu'elle est en amont et qui est très agréable.

Monsieur Michel Breuilh indique qu'en ce qui concerne l'entretien, le service de la COR va monter un plan de gestion avec mise en place de co-action ou de co-prestation.

Monsieur Arnaud Collignon apprécie l'évolution de ce dossier. Néanmoins il veut revenir sur le seuil de Souilhac. Lors des ateliers du territoire, il a pu voir le système des turbines lentes avec un retour sur investissement très rapide. C'est compatible avec la remontée des poissons et l'évacuation des sédiments. S'agissant d'une digue historique, il regrette que cette solution ne soit pas étudiée.

Monsieur Michel Breuilh répond que cette digue est la seule qui soit fondée en titre. Il n'est pas opposé à regarder ce point-là. Au prochain conseil communautaire, on élira un vice-président en charge de l'approche énergétique. Cet élu prendra ce dossier en charge.

Monsieur Bastien Gorse demande pourquoi la Ville de Tulle n'a pas anticipé ces travaux.

Monsieur Michel Breuilh répond que la compétence est dévolue à Tulle aggro depuis de nombreuses années et que l'obligation d'araser les seuils est récente.

8.1 - Demandes de subvention pour l'enlèvement sélectif et sectorisé des encombres dans le lit des cours d'eaux

Rapporteur : monsieur Michel Breuilh

Depuis 2002, Tulle aggro s'est engagée dans une démarche de gestion des milieux aquatiques à l'échelle de son territoire, notamment à travers la mise en place d'une Cellule Opérationnelle de Rivières et l'élaboration de programmes annuels d'actions.

Par délibération n°2.2 en date du 17 décembre 2012, le conseil communautaire a approuvé le Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques. Celui-ci intègre les enjeux du territoire ainsi que ceux de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau et du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne. Le 8 décembre 2014, le

PPG a fait l'objet d'un arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général pour une durée de 5 ans.

La réduction de la vulnérabilité des ouvrages et des infrastructures publics vis-à-vis des crues est un des objectifs prioritaires retenus par les élus dans ce programme. Tulle agglomération fait régulièrement enlever les accumulations de végétaux susceptibles de provoquer des désordres hydrauliques sur ces ouvrages. Pour plus de réactivité, ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Cette année, la consultation a été lancée le 6 mars 2017 auprès de 3 prestataires, pour un montant total maximum de 13 000 € TTC. A l'issue de la consultation, seule l'association F.O.R.E.T a fait une proposition.

Dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, cette opération peut être aidée financièrement par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle Aquitaine.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **d'autoriser le Président à solliciter les subventions pour des travaux d'enlèvement sélectif et sectorisé des encombres dans le lit des cours d'eau communautaires auprès des partenaires financiers suivants :**
 - o Agence de l'Eau Adour-Garonne,
 - o Région Nouvelle Aquitaine,
- **d'autoriser le Président à engager toutes les démarches nécessaires en vue de la réalisation des opérations.**

Approuvé à l'unanimité

Départ de madame Aysé Tari

9 - Voirie

9.1 - Approbation du programme de travaux voirie 2017 et de son éventuel programme complémentaire

Rapporteur : monsieur Jean Mouzat

En décembre 2014, le diagnostic des voies réalisé à l'aide du logiciel Figuline a été mis à jour par les techniciens voirie de la communauté d'agglomération.

Une programmation triennale 2015-2016-2017 avait été présentée à la commission travaux, voirie, patrimoine communautaire du 6 février 2015 avec pour principe de consulter à nouveau l'ensemble des communes avant la mise en œuvre des tranches 2016 et 2017 de la programmation.

Programmation 2017 :

L'ensemble des communes a été consulté entre septembre et décembre 2016 à l'occasion de réunions de micro-territoires.

Il en est ressorti une programmation concertée, présentée en commission TVPC le 3 février 2017 et validée par les membres de la commission.

Le programme de travaux sera dévolu suivant 3 marchés, correspondant à chaque secteur, qui avaient été conclus pour 2 ans en 2016. Pour rappel, secteur nord : SIORAT, secteur sud : Eurovia et secteur centre : Colas.

Prévisionnel secteur nord : 1 100 280.00 €

Prévisionnel secteur sud : 872 852.00 €

Prévisionnel secteur centre : 579 414.16 €

Total : 2 552 546.16 € TTC.

Programme complémentaire :

Comme chaque année, les estimatifs de travaux, réalisés à l'occasion du programme, peuvent varier en matière de quantités mises en œuvre, ce qui peut potentiellement dégager des marges financières pour compléter le programme.

Pour permettre d'engager au plus tôt ces éventuels compléments de travaux, il a été proposé par la commission d'inscrire un programme complémentaire indicatif.

Son déclenchement ne sera effectif qu'après validation, des chantiers retenus, par la commission « Travaux, voirie et patrimoine communautaire ».

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver la programmation de travaux 2017 ;
- de solliciter les subventions les plus élevées possibles de l'Etat et du Conseil Départemental ;
- d'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire et à la bonne exécution de ce programme de travaux ;
- d'engager les dépenses inscrites au budget principal, articles 21751 pour la voirie et 21752 pour les ouvrages d'art, fonction 822.

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur Michel Jaulin invite les communes à se rapprocher des services pour le fonds de soutien aux équipements supra communaux.

Délégations d'attribution au bureau des 6 et 20 mars 2017

Fin de séance : 21 heures 40

Le secrétaire,

Le Président,

Bastien GORSE

Michel BREUILH